

LA TRIBUNE

TEMPÉRATURE

Vents modérés et frais du nord-ouest; partiellement nuageux et froid aujourd'hui et mercredi; averse intermittentes.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE No. 282

SHERBROOKE, MARDI, 28 JANVIER 1936

GRAIN DE SAGESSE

La paix est le premier besoin et la première des gloires.

NAPOLEON.

TROIS SOUS LE NUMERO

ENQUÊTE ROYALE SUR LES TEXTILES

ETUDE DE LA SITUATION A SHERBROOKE

L'hon. juge Turgeon examinera les circonstances de la fermeture de l'usine de Sherbrooke.

PROMESSE REMPLIE

L'hon. M. King respecte l'engagement pris à l'endroit de la classe ouvrière au cours des élections.

RAYON ET TEXTILES

(Presse Canadienne)
OTTAWA, 28. — Le gouvernement King vient d'ordonner une enquête approfondie sur les circonstances qui ont porté la "Dominion Textile Company" de Sherbrooke, à fermer ses portes et à priver 1,000 personnes de leur travail. Le premier ministre, le T. H. W. L. Mackenzie King, a annoncé hier soir que M. le juge W. F. A. Turgeon, de la Cour d'Appel de Saskatchewan, avait été nommé commissaire royal pour tenir cette enquête. Après avoir examiné les plaintes reçues de Sherbrooke il y a plus d'une semaine, annonçant que la manufacture de sole avait congédié 1,000 personnes en fermant soudainement ses portes, le gouvernement a décidé, avant d'intervenir, qu'il était à propos de faire instituer une enquête par une Commission royale pour étudier tout ce qui se rapporte aux industries du rayon et autres textiles, afin de décider si la concurrence peut justifier ou non une semblable action.
(A suivre en page 7)

L'INDUSTRIE DES TEXTILES FORT HEUREUSE

MM. Blair Gordon et A. O. Dawson, directeurs des usines, accueillent avec joie la commission royale.

(Presse Canadienne)

MONTREAL, 28. — M. G. Blair Gordon, directeur général de la "Dominion Textile Co. Limited", a déclaré hier: "Les commissions royales ne sont rien de nouveau au Canada et nous commençons à être habitués à leur soumettre des faits".
Commentant la nouvelle d'Ottawa annonçant la création d'une commission royale d'enquête pour enquêter sur l'industrie textile canadienne, M. Gordon a ajouté: "Nous sommes très bien préparés à soumettre tous les faits devant la commission royale".
La fermeture de l'usine de la Dominion Textile à Sherbrooke qu'étudiera la commission, est "justifiable" d'après M. Gordon. "Nous sommes convaincus que nous mesurons de la mesure du département de la soie rayon à Sherbrooke était absolument justifiable", a-t-il déclaré. Indirectement, dit-il, la concurrence japonaise sur le marché de la soie rayon au Canada est partiellement responsable de la fermeture de cette usine.

Heureuse idée

MONTREAL, 28. — L'industrie textile tout entière au Canada va apprendre avec joie la création d'une commission royale qui enquêtera sur les conditions de l'industrie textile en général, a déclaré hier M. A. O. Dawson, président de la Chambre Canadienne de Commerce et président de la "Belting-Cord-Silk Limited" et de la "Canadian Cottons Limited", en apprenant la nouvelle d'Ottawa que le premier ministre King a nommé le juge W. F. A. Turgeon de la Cour d'Appel

Les obsèques du roi prennent les proportions d'une apothéose



Ce fut un grand jour de fête quand le roi George V s'est rendu au château de Carnarvon, Galles, en juillet 1911, pour l'investiture du Prince de Galles, maintenant le roi Edouard VIII. On voit ici George V présentant le jeune Prince de Galles au peuple après la cérémonie historique.

L'Eglise réclame justice au Mexique

Les quintuplettes célèbrent leurs 20 mois aujourd'hui

Les jumelles Dionne font leur somme quotidien en plein air sous un froid de 30 sous 0.

(Presse Canadienne)

OTTAWA, 28. — Alors que tout le continent grelottait pendant les tempêtes de la semaine dernière, les quintuplettes Dionne dormaient dehors tous les matins et les après-midi, même lorsque le mercure descendait à 30 sous 0. Agées de 20 mois aujourd'hui, elles ont passé des heures sur la véranda de leur hôpital, toujours en aussi bon état. La température de 30 sous 0 a été un record pour l'hiver, mais un record établi par la température, et non par les jumelles.

La seule raison pourquoi elles ne sont pas sorties à une température plus basse c'est parce que la température elle-même n'a pas baissé davantage. L'hiver dernier, elles ont dormi dehors alors que le mercure se tenait à environ 35 sous 0. M. Dawson dit que c'est descendu à 40, ce qui est le record des jumelles.

Sûr de leur florissante santé, le Dr Allan Roy Dajoe, leur médecin et gardien, a dit aujourd'hui que les quintuplettes font des progrès dans leurs efforts pour marcher et aussi qu'elles ont un peu plus de succès dans leurs tentatives pour parler.

Pendant le dernier mois, elles ont toutes gagné du poids et ont percé de nouvelles dents. Marie qui a eu deux dents et Annette qui en a eu 3 sont en tête avec 12 dents chacune. Yvonne et Emilie en ont chacune 11 et Cécile en a 9. Depuis le mois dernier Yvonne a eu une nouvelle dent tandis que Cécile et Emilie en ont eu 2.

Voici leur poids suivi du gain obtenu depuis le 28 décembre :

	Lbs	Oz.	Gain	Oz.
Yvonne	23	13	94	
Annette	23	11	74	
Cécile	23	10	154	
Emilie	22	6	4	
Marie	19	13	4	
Total	114	53	304	

de la Saskatchewan pour diriger une commission royale d'enquête sur l'industrie textile au Canada. M. Dawson dit que plus la commission jettera de lumière sur les affaires de l'industrie textile canadienne, le mieux ce sera. "Le public connaîtra quels sont les coûts de production, les salaires, les profits etc." Il ajouta: "Nous donnerons à la commission pour son enquête toute l'assistance possible."

L'épiscopat lance un nouvel appel au gouvernement pour le rétablissement de la liberté du culte. — La propagande communiste à libre cours, tandis que l'éducation religieuse est prohibée.

(Presse Associée)

MEXICO, 28. — L'Eglise catholique vient de faire un nouvel appel au gouvernement, aujourd'hui, pour "le rétablissement de la liberté religieuse au Mexique". Dans une requête soumise par S. E. Mgr Pascual Diaz, archevêque de Mexico et tous les autres évêques mexicains, l'Eglise demande au président Lazaro Cardenas la restitution des églises catholiques saisies ou fermées depuis 1914, d'empêcher la propagande anti-religieuse et faire pression pour abroger les réglementations limitant les fonctions religieuses.

A l'appui de sa déclaration que "la persécution religieuse existe au Mexique", l'Eglise du Mexique cite les faits suivants: Tandis que la propagande communiste se fait en toute liberté, l'instruction et la propagande religieuses ne peuvent se faire que dans les églises ou au foyer, et même les foyers où l'on dispense une semblable instruction sont sujets à être confisqués selon la loi.

But du gouvernement

Le but du gouvernement est d'empêcher les nouvelles générations de recevoir l'instruction religieuse, "comme cela a déjà été affirmé dans les discours et documents officiels".

L'œuvre religieuse n'est véritablement pas permise même dans les foyers ou les églises. En plusieurs états, des églises ont été fermées, et dans d'autres les Législatures ont radicalement limité le nombre des prêtres, ou chassé même tous les membres du clergé de l'état.

La loi ne garantit pas "le droit de l'Eglise et du peuple" de se servir des églises existantes ou d'en construire de nouvelles.

Des sources bien informées prévoient que si le gouvernement daigne répondre au présent communiqué, il refusera carrément de modifier les lois religieuses.

VOLEURS CANADIENS DETENUS A CHICAGO

Charles Mitchell et David Anderson sont impliqués dans un hold-up de banque à Vancouver.

(Presse Canadienne)

CHICAGO, 28. — Detenus par la police de Chicago à la demande des autorités canadiennes qui les accusent d'avoir participé à un hold-up au début du mois à Vancouver, Charles Mitchell, 28 ans, alias James Lawler, un ex-fort-cet, et David Anderson, 30 ans, sont face à l'extradition aujourd'hui.

Le chef des détectives, John L. Sullivan, dit qu'ils ont admis avoir participé au hold-up d'une banque de Vancouver. Il dit qu'ils lui ont raconté avoir quitté le Canada le 16 janvier après avoir reçu \$500 chacun ce qui était leur part du vol.

La police de Vancouver dit qu'elle les veut tous les deux pour les questionner au sujet du vol d'une banque le 23 décembre, hier, par 76 à 19.

(Presse Associée)

MEXICO, 28. — Le général Plutarco Elias Calles a prédit aujourd'hui un prochain "état d'anarchie complète" au Mexique, après que son "ranch" de Santa Barbara eut été saisi par 200 paysannes qui ont été chassées plus tard par les employés de l'ancien président.

Calles a blâmé les agitateurs communistes pour leurs attaques contre sa propriété, et il a dit que les femmes qui ont gardé sa maison pendant 36 heures étaient dirigées par trois communistes bien connus à l'emploi du secrétariat de l'éducation.

Trois femmes ont recruté dans dix villages environnants le groupe qui s'est emparé de la propriété de Calles, hier. Ce sont: Concha Michel, Virginia Godina et Juana C. Hernandez, qui sont toutes des employées du gouvernement.

RUPTURE DE COOLIDGE AVEC ROOSEVELT

WASHINGTON, 28. — T. Jefferson Coolidge, sous-secrétaire de la Trésorerie, a envoyé sa démission au président Roosevelt parce que, disent ses amis, il sent qu'il ne peut donner son entier appui à l'administration et qu'il n'approuve pas que le gouvernement continue sa politique de dépenses d'urgence en un temps où les affaires montrent des signes d'amélioration.

Les troupes italiennes réclament l'avantage

Le commandant fasciste annonce la défaite de puissantes troupes éthiopiennes sur le front nord et la capture d'une unité de l'hôpital suédois dont les camions transportaient des munitions.

(Presse Associée)

ROME, 28. — Le maréchal Pietro Badoglio rapporte aujourd'hui la défaite de puissantes troupes éthiopiennes dans une nouvelle bataille qui a duré quatre heures sur le front nord. Une ambulance volante suédoise, dont les camions contenaient des munitions, a été capturée sur le front sud.

"Sur le front de la Somalie à Ouadara, les éclaireurs ont fait la rencontre et la capture d'un campement d'ambulance suédois qui était établi auparavant à Maica Dida. "Cet ambulance était accompagnée de cinq camions portant des munitions et des insignes de la Croix Rouge et contenant 27 caisses de munitions."

"Dans le butin capturé à Ouadara se trouvaient les drapeaux du ras Desta Dement et de son corps de "lambours".

Avance prédict

(Par Edward J. Nell, de la P. A.)
Des quartiers-généraux de l'armée italienne du nord à Amba Jéssa, au sud de Makallé, 27. — (par sans fil à Asmara). — Le maréchal Badoglio, dans une tente sur le sommet d'une colline qui surplombe le champ de bataille où les Italiens et les Ethiopiens se sont rencontrés dans une bataille qui a duré trois jours a analysé aujourd'hui la bataille et prédit une avance italienne pendant la prochaine saison pluvieuse. Il affirme que ses forces ont l'avantage sur l'ennemi.

Tout un peuple en larmes reconduit son souverain bien-aimé dans son dernier voyage à travers les rues de Londres. — Le roi Edouard VIII suit le cortège à pied, suivi de cinq autres monarques et de représentants de 47 nations.

GARDE ROYALE AU TOUR DU TOMBEAU

(Par Burdette Johns, de la P. A.)
LONDRES, 28. — Le roi George V, le défunt souverain de l'Empire britannique, a traversé Londres pour la dernière fois, aujourd'hui, avant d'être conduit à son dernier endroit de repos, dans le tombeau royal, sous l'ancienne chapelle St. George, au château de Windsor.
Le cortège funèbre s'ébranla complètement comme le mélodieux "Big Ben" de la tour de Westminster carillonna 9 h. 45 ce matin (4 h. 45 du matin, heure solaire de l'Est).
A travers le square du Parlement, bondé de spectateurs, les cloches de l'abbaye de Westminster, où le roi George avait été couronné il y a un quart de siècle, lancèrent un tinton douloureux comme le cercueil royal, qui avait été exposé en chapelle ardente pendant quatre jours, sortait de Westminster Hall et était placé délicatement sur un affût de canon.

La suite royale

Une foule immense reglée en silence et en larmes le nouveau roi Edouard VIII, ses trois frères et les autres représentants de la royauté et de la diplomatie prendre leur rang, à pied, derrière le cercueil, jusqu'à la gare Paddington, et déposé à cet endroit sur un train pour Windsor.
La reine Mary, toute en noir et portant un voile épais, et les autres femmes de la suite royale occupaient des carrosses immédiatement derrière le roi Edouard, les ducs d'York, de Gloucester, et de Kent, et les cinq rois visiteurs.

L'affût de canon était tiré par 100 marins, à l'aide de câbles, et 50 autres le remorquaient par derrière. Le cortège descendit le Mall, à vue du palais de Buckingham, puis tourna brusquement à droite, passa le palais St. James, jusqu'à Piccadilly, d'ordinaire un quartier très actif et gai, mais aujourd'hui revêtu des ornements les plus sévères du deuil.

Le roi fort ému

Le roi Edouard VIII marchait lentement derrière le cercueil drapé sur lequel avaient été déposés la couronne royale, l'orb, le sceptre et les insignes de l'Ordre de la Jarretière.

On voyait que le roi contenait son émotion avec effort tandis que le cortège passait par les rues depuis si longtemps familières à son père. Une unique couronne, le dernier tribut de la reine Mary, reposait sur le cercueil.

La pluie, qui tomba lourdement durant la matinée, et le soleil perçurent brièvement les nuages, comme le cortège défilait à travers les rues. Malgré la pluie, la foule resta à son poste.

Le roi Edouard VIII portait l'uniforme d'amiral de la flotte; le duc d'York l'uniforme de l'aviation; le duc de Gloucester l'uniforme des hussards, et le duc de Kent l'uniforme naval.

Le cercueil du roi était transporté, durant le cortège, sur le même affût de canon qui avait servi à transporter à leur tombeau les rois Edouard VII et la reine Victoria.

INKUMATION DU ROI A WINDSOR

(Par Roger D. Greene, de la P. A.)
WINDSOR, Angleterre, 28. — Affligés, 100,000 personnes se sont réunies aujourd'hui pour faire leurs adieux au roi George V, pendant que résonnait le carillon de la tour du couvre-feu au-dessus des maisons plusieurs fois centenaires de la ville de Windsor.

Un simple et bref service funèbre, dans la chapelle de St. George, officier par l'archevêque de Canterbury, primat de l'Angleterre, s'est déroulé comme cérémonie finale en mémoire du défunt souverain.

La voûte royale sous la chapelle a été ouverte pour recevoir le simple cercueil de chêne.

C'est là que reposent déjà son père, Edouard VII; sa mère la reine Alexandra et d'autres grands souverains de l'histoire de l'Angleterre.

Plusieurs milliers de personnes bravant un froid mordant, bordaient, recueillies, le parcours suivi par le cortège funèbre.

Jamais ne vit-on dans les temps modernes un si grand nombre de têtes couronnées et d'hommes d'état réunis que dans le cortège qui s'étendait sur le parcours d'un mille et demi pour se rendre au château assister au service funèbre.

En effet, il y avait six rois: ceux d'Angleterre, de Belgique, de Roumanie, du Danemark, du Danemark et de Bulgarie; la reine mère d'Angleterre; la reine Maud du Norvège; 22 princes, un président et deux premiers ministres.

La cloche de Moscou

(Presse Associée)
WINDSOR, 28. — La voix profonde de la cloche de Moscou, capturée lors du siège de Sébastopol et qui ne se fait entendre qu'à la mort d'un roi, a résonné 101 fois aujourd'hui au-dessus des têtes de rois et de gens du peuple assés dans une commune humilité aux funérailles du roi George V.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Cette législation contient un grand principe d'ordre, déclare Son Eminence le cardinal Villeneuve.

QUEBEC, 28. — "Qu'il me soit permis de dire, nonobstant tous les défauts que l'on peut trouver dans une organisation qui essaie de s'établir, qu'il reste incontestable que les conventions collectives contiennent un grand principe d'ordre, et je ne vois pas que l'on puisse mettre en doute une utilité de la sorte, vraiment établie sur une base. Il peut y avoir une juste critique à faire de ces conventions, des mises au point nécessaires, mais le principe y est incontestable et tous doivent travailler pour qu'une législation sociale de cette sorte soit de plus en plus étudiée et de mieux en mieux appliquée."

C'est ainsi que Son Eminence le Cardinal Villeneuve a apprécié le principe contenu dans les conventions collectives de travail, au cours du sermon qu'il a donné à la messe qui a marqué la journée syndicale organisée sous les auspices du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec.

Le Canada participe au deuil impérial

Les activités sont suspendues dans tout le pays, et deux minutes de silence sont observées cet après-midi.

SERVICES RELIGIEUX

Au son des canons et des glas, les drapeaux toujours en berne, des cérémonies solennelles se sont déroulées aujourd'hui devant des foules innombrables dans les rues, à l'intérieur des églises, des cathédrales, alors que l'Empire Britannique et le monde tout entier pleurent le roi George V.

Au Canada, de l'Atlantique au Pacifique, les places d'affaires et d'amusement ont fermé leurs portes. Avec les autres nations britanniques, le Canada a observé deux minutes de silence correspondant aux deux minutes observées pendant le service funèbre dans la chapelle St-George, Edouard VIII ayant exprimé le désir que chacun se comporte le jour des funérailles comme il l'entendrait, la présente journée fut pas officiellement chômée dans le Royaume Uni.

Des cérémonies identiques à celles qui se sont déroulées dans les églises canadiennes ont eu lieu dans tout l'Empire, dans plusieurs capitales étrangères et dans plusieurs villes des Etats-Unis.

Hitler à l'église

Le chancelier Adolf Hitler et Sir Eric Phipps, ambassadeur anglais à Berlin, ont assisté à un service de Requiem à l'église anglicane de St George.

Le roi Victor Emmanuel a été reçu à la porte de l'église anglaise à Rome par le premier ministre Mussolini et par Sir Eric Drummond, l'ambassadeur anglais.

Des acolytes du gouvernement des Etats-Unis ont assisté à un service organisé par Sir Ronald Lindsay dans la cathédrale épiscopale nationale à Washington.

A Tokio, le prince et la princesse Takamatsu ont représenté l'empereur et l'impératrice à un service qui eut lieu dans l'église St Andrew.

Accalmie

Les luttes politiques ont été temporairement oubliées en Egypte et au Caire, les chefs de factions ont assisté à des cérémonies au grand bazar Kasr el Nil.

Dans Addis Abeba, qui menacent les Italiens, capitale de l'Ethiopie, le prince héritier et des notables de la Cour se sont rendus présenter leurs condoléances à la légation anglaise.

A Nankin, la capitale chinoise, le premier ministre Chiang Kai-Shek a pris part à un service funèbre.

En Angleterre, les journaux sont publiés comme à l'ordinaire pour permettre à ceux qui ne peuvent pas assister aux funérailles de connaître toute l'étendue du deuil. Les articles sur le roi George sont entourés d'une bordure noire.

Le "Times" dit: "C'était un père pour son peuple, mais un frère pour tous les Chrétiens..."

En effet, c'est d'une tour drapée de noir et de pourpre sur la colline du Parlement, à peine à un demi-mille de l'endroit où le défunt roi était venu se recueillir il y a 35 ans, que fut inaugurée la journée d'hommage à sa mémoire.

A portée de son du carillon étaient les cloches de la cathédrale d'Ottawa, le carillon du Parlement d'Ottawa a donné le signal des cérémonies funèbres par tout le Dominion.

Le "Times" dit: "C'était un père pour son peuple, mais un frère pour tous les Chrétiens..."

Acadien à l'honneur



L'hon. R. W. LEPAGE, nommé président du conseil des ministres de l'île du Prince Edouard, à la suite de la mort du premier ministre Leas et du remaniement du cabinet.

CHOMAGE ET SECOURS AUX COMMUNES

Tel sera le premier thème qui servira de débat à l'ouverture de la session. — Commission nationale.

(Presse Canadienne)

OTTAWA, 28. — Le chômage et les secours-chômage seront probablement l'objet du premier débat important à la Chambre des Communes une fois que le discours du trône aura été adopté.

C'est ce qu'a révélié hier le premier ministre Mackenzie King en annonçant que la Commission nationale du chômage et d'aide-chômage ne sera pas créée avant que le Parlement n'ait adopté la législation nécessaire. Il ajouta que le projet de loi pour créer cette Commission sera un des premiers à être débattu.

Les intentions du gouvernement à l'égard de la radio seront révélées dans le discours du Trône, a dit le premier ministre comme on lui demandait de confirmer les rumeurs qui veulent que la Commission canadienne de la radio soit dissoute et remplacée par une forme différente de contrôle.

Une démission

Le premier ministre a confirmé la nouvelle que le colonel G. S. Harrington démissionnerait comme président de la Commission de l'Assurance-chômage. M. Harrington, ancien premier ministre de la Nouvelle Ecosse, avait annoncé sa démission à Halifax dimanche. Le premier ministre dit qu'il a reçu une lettre de lui dans laquelle il lui fait part de son intention de démissionner. Il ne sera pas remplacé avant que la Cour Suprême n'ait décidé de la constitutionnalité de la législation établissant cette commission.

Tous les bureaux du gouvernement sont fermés aujourd'hui, jour des funérailles de Sa Majesté George V. Demain, on se remettra à la besogne pour hâter les préparatifs de l'ouverture du Parlement.

Mercredi, l'hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, réunira le comité interprovincial du Dominion pour débattre des questions constitutionnelles.

L'honorable Henry-George Carroll qui fut tour à tour député aux Communes, ministre dans le cabinet Laurier, juge et lieutenant.

(A suivre en page 7)

Le froid persiste aux Etats-Unis et le nombre des morts atteint 260

(Presse Associée)

CHICAGO, 28. — Les routes couvertes de neige, les rivières bloquées par la glace, la menace d'une disette de combustible et de lait planent au-dessus des Etats-Unis, aujourd'hui. On se demande si ce froid sibérien va durer indéfiniment.

Une température glaciale s'est abattue sur les Etats à l'est des Rocheuses à partir de la frontière canadienne jusqu'au sud et le nombre des morts causés par le froid a monté jusqu'à 260.

Washington distribue \$2,491,000,000 de boni aux anciens combattants

WASHINGTON, 28. — Les pressions à imprimer bourdonnent aujourd'hui et une armée d'employés travaille activement, tandis que le gouvernement des Etats-Unis exécute sa tâche de payer 3,518,191 boni de Grande Guerre.

Même en mettant tout ce rouage en mouvement, le président Roosevelt a lancé un appel aux vétérans, leur disant qu'ils doivent avoir besoin de l'argent pour qu'une "fin utile et permanente" ils devraient

PETITES ANNONCES CLASSIFIÉES

TARIF

DEUX SOUS LE MOT, pas moins de 10 sous par insertion.

AVIS de mariage, pour NAISSANCES, FIANÇAILLES, MARIAGES, SERVILES, ANNIVERSAIRES, GRANDS MARIAGES, REMERCIEMENTS, PLEURS, SYMPATHIES, et AUTRES. 7 sous par insertion suivant formule ordinaire. Chaque mot additionnel, 2 sous.

LES ANNONCES devant paraître LE JOUR MEME avant midi, jusqu'à 10 h 30 du matin. POURS LE MÊME JOUR jusqu'à 10 heures du soir. Nous ne pouvons garantir l'insertion des annonces reçues après les heures susdites.

LES annonces ayant un titre ou un caractère plus grand seront facturées à l'insertion en plus de l'ordinaire.

NOUS NAUSTRONS acceptons annonces au titre de mariage, fiançailles ou mariage, commencent par téléphone ou par la poste à moins que ce ne soit par l'intermédiaire de nos correspondants attitrés. Il en est de même pour les avis "non recevable".

A louer

Bureaux

BUREAUX, dans l'Edifice Olivier à des prix raisonnables. Bâtisse à l'épreuve du feu et ayant service de volée et d'ascenseur. S'adresser par téléphone au No 727.

Logis

LOGEMENT 371 King-Ouest, six pièces plus dépense, chambre, bain, solarium, fournaise dans la cave et garage. Téléphonez 1857-W.

LOGEMENT, 30 rue Victoria, six pièces, plus dépense, chambre, bain, solarium, fournaise dans la cave et garage. S'adresser à 18 rue Victoria, Sherbrooke.

RAPPORT DES CULTURES EN 1935

Dans la province.

QUEBEC. — La Section de la Statistique Agricole a publié aujourd'hui son estimation finale de la superficie, des rendements et de la valeur de la récolte des grandes cultures en 1935, comparativement à 1934.

Etendue sous culture: — Les étendues sous culture accusent les variations suivantes: le blé à 62,500 acres, une diminution de 1,000 acres; l'avoine à 1,674,400 acres, une diminution de 1,000 acres; l'orge à 140,900 acres, une augmentation de 6,300 acres; le seigle à 6,100, une augmentation de 11,500 acres; le lin à 2,500, une augmentation de 8,300 acres; le pois à 18,600, une diminution de 2,600 acres; les fèves à 4,500, une augmentation de 3,400 acres; le sarrasin à 147,000, une augmentation de 14,000 acres.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de la cession autorisée de Dame VALÉRIE G. NADÉAU, faillite déclarée à la Cour Supérieure de Québec.

AVIS sur les propriétés de Dame VALÉRIE G. NADÉAU, de la Magistrate, P. Q., à l'effet de son bien le vingt-neufième jour de janvier, 1936, à la première assemblée, les créanciers sont tenus de se présenter (domicile) au domicile de la faillite, à la Cour Supérieure de Québec, à la date susdite, à l'heure de 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Québec.

Pour avoir le droit de voter à la dite assemblée, il faut que les créanciers et les personnes ayant des créances sur le défendeur soient déposés entre nos mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire valoir avant le vingt-neufième jour de janvier, 1936, à la première assemblée, à la Cour Supérieure de Québec, à la date susdite, à l'heure de 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Québec.

Dans l'affaire de la cession autorisée de Dame VALÉRIE G. NADÉAU, faillite déclarée à la Cour Supérieure de Québec.

AVIS sur les propriétés de Dame VALÉRIE G. NADÉAU, de la Magistrate, P. Q., à l'effet de son bien le vingt-neufième jour de janvier, 1936, à la première assemblée, les créanciers sont tenus de se présenter (domicile) au domicile de la faillite, à la Cour Supérieure de Québec, à la date susdite, à l'heure de 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Québec.

Pour avoir le droit de voter à la dite assemblée, il faut que les créanciers et les personnes ayant des créances sur le défendeur soient déposés entre nos mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire valoir avant le vingt-neufième jour de janvier, 1936, à la première assemblée, à la Cour Supérieure de Québec, à la date susdite, à l'heure de 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Québec.

Dans l'affaire de la cession autorisée de Dame VALÉRIE G. NADÉAU, faillite déclarée à la Cour Supérieure de Québec.

AVIS sur les propriétés de Dame VALÉRIE G. NADÉAU, de la Magistrate, P. Q., à l'effet de son bien le vingt-neufième jour de janvier, 1936, à la première assemblée, les créanciers sont tenus de se présenter (domicile) au domicile de la faillite, à la Cour Supérieure de Québec, à la date susdite, à l'heure de 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Québec.

Pour avoir le droit de voter à la dite assemblée, il faut que les créanciers et les personnes ayant des créances sur le défendeur soient déposés entre nos mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire valoir avant le vingt-neufième jour de janvier, 1936, à la première assemblée, à la Cour Supérieure de Québec, à la date susdite, à l'heure de 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Québec.

Dans l'affaire de la cession autorisée de Dame VALÉRIE G. NADÉAU, faillite déclarée à la Cour Supérieure de Québec.

AVIS sur les propriétés de Dame VALÉRIE G. NADÉAU, de la Magistrate, P. Q., à l'effet de son bien le vingt-neufième jour de janvier, 1936, à la première assemblée, les créanciers sont tenus de se présenter (domicile) au domicile de la faillite, à la Cour Supérieure de Québec, à la date susdite, à l'heure de 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Québec.

Pour avoir le droit de voter à la dite assemblée, il faut que les créanciers et les personnes ayant des créances sur le défendeur soient déposés entre nos mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire valoir avant le vingt-neufième jour de janvier, 1936, à la première assemblée, à la Cour Supérieure de Québec, à la date susdite, à l'heure de 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Québec.

Avez-vous un logement à louer?

Le moyen le plus facile, le plus rapide et le plus sûr de louer votre logement, c'est bien de nous annoncer classifiés.

Débarassez-vous immédiatement du tracé de trouver un bon locataire, en annonçant votre logement dans les colonnes des

PETITES ANNONCES CLASSIFIÉES DE LA TRIBUNE

Cemades

Amateurs

ON DEMANDE des amateurs: chanteurs, déclamateurs et musiciens. Apprenez vos instruments. S'adresser mercredi soir le 29 janvier à 8 heures, à la Salle des Syndicats, 29 rue Gordon. 281-27-29

A louer

ON DEMANDE à louer maison seule ou semi-détachée, de 7 ou 8 pièces. Ecrire en spécifiant site, prix en grandeur à Chas. 7 La Tribune. 281-2

À emprunter

ON DEMANDE argent à emprunter sur bonnes garanties. Ecrire à Chas. 7 La Tribune. 282-23-39

Hommes et femmes

HOMMES, FEMMES, gagnez facilement \$15.00 par semaine. Travail agréable chez vous. Rien à débours. Pour détails envoyez 15c. Ecrire à Modern Advertising Agency, 6, 2ème Rue, Montréal. 278-4

augmentation de 0,5 pour cent; les grains mélangés à 122,500; une augmentation de 3,3 pour cent; les navets à 37,800, une diminution de 2,5 pour cent; les pommes de terre à 127,900, une diminution de 10,8 pour cent; le maïs fourrager à 50,800, une diminution de 3,1 pour cent; le foin et trèfle à 3,500,200, une diminution de 0,8 pour cent; la luzerne à 11,100, une augmentation de 46 pour cent. Les rendements à l'acre: — Les rendements moyens à l'acre accusent une diminution pour les récoltes suivantes: le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, le pois, le sarrasin, les grains mélangés, les navets, les pommes de terre, le maïs fourrager et la luzerne, cependant que le lin, les fèves et le foin accusent une augmentation.

La récolte: — La récolte totale des diverses cultures accuse une augmentation dans les variétés suivantes: l'orge 5,5 pour cent, le seigle, 1 pour cent, le lin 17,7 pour cent, les fèves 6,1 pour cent, le maïs fourrager 10,3 pour cent, le foin 4,9 pour cent et la luzerne 42,7 pour cent; et une diminution pour le blé de 6,3 pour cent, l'avoine 6,5 pour cent, les pois 9,5 pour cent, le sarrasin 4,5 pour cent, les grains mélangés 5,5 pour cent, les navets 28,4 pour cent et les pommes de terre 20,5 pour cent.

Valeur des récoltes: — La valeur des récoltes par unité accuse une augmentation pour le blé, l'avoine, le lin, les grains mélangés, les navets, les pommes de terre et le maïs fourrager; et une diminution pour l'orge, le pois, les fèves, le sarrasin, le lin et la luzerne, cependant que le prix de l'avoine est le même.

L'augmentation de la valeur totale est comme suit: le seigle, 11,2 pour cent, le lin, 44,1 pour cent, les fèves, 0,5 pour cent, les grains mélangés, 0,2 pour cent, les pommes de terre, 30,9 pour cent; mais fourrager 17,7 pour cent; la luzerne, 2,5 pour cent et les diminutions suivantes: blé, 8,0 pour cent.

—Que voulez-vous? Chacune d'elles a pu se propre nature d'elles l'assendant dont elle se rapproche le plus... Et si Odetta a tout de ma lignée, si je retrouve en elle les qualités aristocratiques des Pomerolles, mes ancêtres, Rose n'est qu'une Marnais, rien de plus.

—Mais c'est beaucoup, madame, s'écria vivement Odetta qui, pendant que sa mère parlait avait saisi au cou de sa sœur et l'avait affectueusement embrassée.

L'air des demoiselles Marnais était pour le moins aussi agréable que sa cadette, d'une beauté cependant d'un tout autre caractère.

Il semblait que Mme Marnais eût raison de prétendre qu'elle n'était pas de la même race: Rose était blonde, de taille moyenne, de maintien modeste et réservée; Odetta était brune, grande, et une impressionnante fierté se lisait dans son regard profond.

Mais ce n'était là qu'apparence. Un observateur attentif et réfléchi aurait bien vite retrouvé dans leurs traits des similitudes frappantes et des qualités communes dans leurs caractères. Sans doute Mme Marnais n'était-elle pas observatrice, car elle ne manquait

jamais de faire ressortir la dissemblance de ses deux filles de façon à mettre en valeur les mérites de l'aînée.

Rose était évidemment accablée à voir ainsi se manifester la préférence marquée de sa mère, car ce fut avec un rire charmant qu'elle répondit à la chaleureuse défense de sa sœur:

—Ce qui importe ma chère Odetta, c'est que tu aimes mieux être une Pomerolle que Mme Marnais, et moi une Marnais qu'une Pomerolle, de cette façon tout le monde est content.

—Sauf moi, intervint Robert Bourdier, car au lieu d'avoir deux excellentes sœurs, je n'en ai qu'une.

ELECTIONS MUNICIPALES

A St-Mathieu de Dixville.

ST-MATHIEU DE DIXVILLE, 28. — Les conseillers dont le terme était écoulé furent réélus. M. C. Wright au siège No 6 fut réélu par acclamation. M. Ed. McKee au siège No 4 et M. A. Baldwin au siège No 8 furent réélus après avoir fait la lutte à MM. Jos Oulmette et A. Audette. M. Jos Oulmette qui occupait le siège No 3 a démissionné pour prendre la place de secrétaire-trésorier remplaçant M. Victor Laliberté démissionnaire. M. Victor Laliberté fut élu pour remplacer M. Jos Demers. M. Jos Demers occupe le siège No 2 et M. Louis Truchon le siège No 1. M. Aimé Goyette est le maire de notre municipalité. M. François D'Amour a été élu maraîchier remplaçant M. Emile Vallancourt sortant de charge. Le banc est maintenant occupé par MM. Arthur Lafond, Charles Buldiger et François D'Amour.

Mme Pantaléon Wilson, M. et Mme Charles Wilson ont passé quelques jours chez M. et Mme Victor Bouchard.

M. et Mme Mathias Ménard de Richmond ont visité M. et Mme Pierre Houle et la famille de M. Isidore Houle.

M. et Mme Léonidas Lavoie, d'Island Pond, M. et Mme Eugène Major, d'East Charlton et M. et Mme Armande et Gertrude Lavoie ont visité la famille Joseph Routhier.

M. et Mme Henri Lamoureux et leur bébé Yves ont été chez M. et Mme Joseph Routhier.

Mlle Germaine Charlotte G. M. G. a passé quelques jours chez ses parents à Stanhope.

Mlle M. Ange Routhier a visité ses parents à Stanhope.

M. Camille Routhier a fait un voyage à Montréal et a visité la famille de M. Adolphe Asselin de la rue Christophe Colomb.

ANNIVERSAIRE DE MME E. HOOPER

A Magog.

(Special à La Tribune) MAGOG, 28. — A l'occasion de la fête de naissance de Mme J. Hooper, Mme Vve Roy de la rue St-Patrice a organisé une partie de carte. Un lunch succulent. Les personnes présentes étaient: Mmes V. Benoit, F. Marchand, J. Bélanger, J. Hooper, E. Gauvin, M. et Mme Jeanne et Norman Hooper, Georges, Martine, Jean Guy Gauvin.

Mme S. Lambeau, de Magog, est allée au chevet de sa fille Mme Clovis Buzzell de Sherbrooke.

Mlle Lorraine Pinard de Sherbrooke a visité sa sœur, Mme M. Turgeon.

Mlle Berthe Chamberland, ainsi que Mmes Arthur et Roméo Dion, ont fait un voyage à Sherbrooke.

Mme C. Chamberland et Mlle B. Chamberland ont visité à Montréal chez le Dr V. Roy.

Mlle Alice Demers, E. G. M. et M. et Mme Pouliot ont fait un voyage d'affaires à Montréal.

Mlle Françoise Pouliot a visité des amis à Sherbrooke.

REPONSE AUX SYMPATHIES DE LA VILLE

Voici la réponse du sous-secrétaire d'Etat, M. E. H. Coleman, adressée au greffier municipal M. Antonin Deslauriers, à la suite du message de sympathie que le conseil municipal a fait adresser au secrétaire d'Etat, à Ottawa, la semaine dernière, pour être transmis à la famille Royale à la suite de la mort de Sa Majesté le roi George V.

Ottawa, le 25 janvier 1936. "Le greffier municipal, Sherbrooke, Qué.

Monsieur, J'accuse réception d'une résolution adoptée par le conseil municipal de la Cité de Sherbrooke.

cent, avoine, 6,8 pour cent, orge 0,8 pour cent, pois 11,5 pour cent, sarrasin 7,3 pour cent, navets, 11,1 pour cent, foin 26,3 pour cent.

—Que voulez-vous? Chacune d'elles a pu se propre nature d'elles l'assendant dont elle se rapproche le plus... Et si Odetta a tout de ma lignée, si je retrouve en elle les qualités aristocratiques des Pomerolles, mes ancêtres, Rose n'est qu'une Marnais, rien de plus.

—Mais c'est beaucoup, madame, s'écria vivement Odetta qui, pendant que sa mère parlait avait saisi au cou de sa sœur et l'avait affectueusement embrassée.

L'air des demoiselles Marnais était pour le moins aussi agréable que sa cadette, d'une beauté cependant d'un tout autre caractère.

Il semblait que Mme Marnais eût raison de prétendre qu'elle n'était pas de la même race: Rose était blonde, de taille moyenne, de maintien modeste et réservée; Odetta était brune, grande, et une impressionnante fierté se lisait dans son regard profond.

Mais ce n'était là qu'apparence. Un observateur attentif et réfléchi aurait bien vite retrouvé dans leurs traits des similitudes frappantes et des qualités communes dans leurs caractères. Sans doute Mme Marnais n'était-elle pas observatrice, car elle ne manquait

jamais de faire ressortir la dissemblance de ses deux filles de façon à mettre en valeur les mérites de l'aînée.

Rose était évidemment accablée à voir ainsi se manifester la préférence marquée de sa mère, car ce fut avec un rire charmant qu'elle répondit à la chaleureuse défense de sa sœur:

—Ce qui importe ma chère Odetta, c'est que tu aimes mieux être une Pomerolle que Mme Marnais, et moi une Marnais qu'une Pomerolle, de cette façon tout le monde est content.

—Sauf moi, intervint Robert Bourdier, car au lieu d'avoir deux excellentes sœurs, je n'en ai qu'une.

—Qui vous dit que je serais aussi bonne élève qu'Odetta?

—Mon petit doigt, mademoiselle... et aussi le charmant gazouillis qui s'échappe de votre gorge quand vous prononcez les mots: "Pomerolle". D'ailleurs, voulez-vous essayer?

Et déjà le maître s'élançait vers son piano, quand Mme Marnais l'arrêta du geste.

—Vous oubliez, cher monsieur, dit-elle, qu'il est bien-tôt sept heures et que nous sommes en bon lieu de chemin à faire pour rentrer au logis au

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

NICOL, LAZURE, LANDRY & BOUCHARD
Edifice Olivier angle des rues Wellington et King Tel 727

GAGNE & DESMARIS, avocats
15 rue Wellington-N Sherbrooke
Tel 30 Bureau à Richmond, rue Principale en face du "Richmond Garage" Tel 37

FANNETON & BOISVERT, avocats
49 rue King-O. Sherbrooke P.Q.
Boîte postale 511 Téléphone: 666
Bureau à East Angus samedi de 4.30 à 8.30 p.m.

Louis-Philippe CLICKE, B.A., L.L.B.
avocat et procureur Lac Mégantic
P.Q.

ALBERT RIVARD, B.A., L.L.B.
avocat Edifice Gendron apt 1
41 rue King-Ouest Tel 218

ASHTON & TUBIN B.A., Avocat
Suite 7, Edifice Rosebloom
66 rue Wellington-N Tel 623

INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS

DUBUC & DUBUC, ingénieurs
diplômés Consultation Expertises
Arpentage Bornage Aqueduc
Épandage Analyses Patentes
Manufactures Plans Quantités
et Estimation Edifice Olivier Chambre
21 Tel 697 Rte 98-W

MEDECINS

DR P.-P. BLAUDRY des hôpitaux
de Paris Spécialité maladies
de coeur et des poudrons (spécialement
la tuberculose) Rayon X
Tel 1700 27 rue Brooks

DR J. A. DARCHE et
LIONEL DARCHE.
Maladies des yeux oreilles nez
gorge. Examen de la vue pour
lunettes 92, rue King-Ouest
Tel 654 Sherbrooke.

DR J. A. ETHER, 84 rue King-O.
Tel 676 Spécialité Voles
urinaires et Electro-Physio-
Thérapie Consultations: 1 à 3 h 7 à 8 h p.m.

DR L.-A. TRUDEAU, ex-interne
des hôpitaux de Paris Spécialité
Maladies des yeux oreilles nez
gorge 104 rue King-O Sherbrooke
P.Q. Téléphonez 159

DOCTEUR LIONEL GROLEAU

CHIRURGIE GENERALE
SPECIALITE: ORTHOPEDIE
6, rue Brooks
SHERBROOKE
Tel 2379

Dr Alfred L. Scherzer

ORTHOPEDISTE
annonce qu'il se tiendra à Sherbrooke
les 25 et 30 janvier 1936 et
qu'il y viendra ensuite deux fois
par mois.
Il n'y pratiquera que l'orthopédie
(traitement des dents)
Ecrire pour heures d'entrées.

DR A. L. SCHERZER
1211 avenue McGill College
MONTREAL
Bureau de Sherbrooke:
New Sherbrooke House.

MATERNITE

Refuge "NOTRE-DAME" Endroit
tranquille et reposant pour cas de
maternité, position avant termes
Prix raisonnables. Nous plaçons
bébé 234 Bvd Alexandre Tel 3201F

POURQUOI SOUFFRIR D'ECZEMA?

Quand on peut y mettre fin
par l'emploi de
L'onguent Marcoux
pour toutes maladies de la peau.
En vente à
l'Hôpital du Cancer
27, rue Ball. Tel 2591. Sherbrooke.

transmettant, au nom des citoyens
de Sherbrooke, un message de
sympathie aux membres de la Famille
Royale à la suite de la mort
de Sa Majesté le roi George V.

Le message de sympathie sera
communiqué à la Famille Royale
suivant le désir exprimé dans cette
résolution.

Bien à vous,
E. H. COLEMAN,
sous-secrétaire d'Etat.

FUNERAILLES DE CARMEN POIRE

A Thetford Mines.

THETFORD MINES, 28. — Les
funérailles de Mme Carmen Poire
décédée le 19 courant à l'âge de
16 ans ont eu lieu ici.

Le service fut chanté en l'église
de Thetford.

La levée du corps fut faite par
M. le curé Gédéon Sauvageau qui
chanta aussi le service assisté de
MM. les abbés Nadeau et Proulx
vicaires de St-Alphonse.

La défunte laisse pour pleurer
sa perte outre son père et sa mère,
M. et Mme Omer Poire; cinq
sœurs, Mmes Jeannette, Lucille,
Suzanne, Denise, Pauline et sept
frères, MM. Fernand, Jean-Paul,
Ronald, Jean-Marie, René, Gaston
et André; ses deux grands-pères:
Mmes Wilfred Dion et Vve Thomas
Poire; ses oncles: MM. et
Mmes Joseph, Georges, Donat,
Roland, Léopold, Adrien Poire,
François et Henri Dion, Omer
Metivier, Mme Vve J. S. Pigeon,
Mlle Adrienne Poire et M. J. B.
Picard.

Les porteurs du cercueil étaient
MM. Gérard Lamonde, Joseph Lamonde,
Paul-Emile Leclerc, Laval
Dussault, Marcel Croteau, Maurice
Roy.

Portaient les rubans de la tombe:
Mmes Yvette Roy, Arnette
Garnier, Madeleine Tanguay, Lucienne
Tardif.

Le porteur de la bannière des
Enfants de Marie du couvent d'
était M. Patrice Poire, Portent
les rubans: Mlle Béatrice Poire,
Marie-Paule Vermette, Juliette
Tanguay, Marcelle Daigle.

Assistait au choeur: M. l'abbé
Gérard Hughes, diacre.

Suivaient le cortège: son père,
ses frères, ses sœurs, ses grands-
parents, ses oncles, MM. Joseph
Léonard, Georges Poire, Léopold,
Roland, Donat et Adrien Poire, Omer
Metivier, tantôt M. Jean Joseph,
Georges, Léopold, Roland,
Donat et Adrien Poire, Omer
Metivier, Mme J. S. Pigeon, M. O.
Ramsay, de Sherbrooke, Dr C. B.
Delage, M. J. A. Quirion, M. Ar-
guin, échevin, Eugène Lamonde,
chef de police, Jos Dussault, Ed-
mond Hoult, Narcisse Cantin,
Georges Filion, M. et Mme Phi-
dime Thivierge, Gédéon Bizeau,
la famille Maxime Carrette, M. et
Mme Lorenzo Ramsay, de Sher-
brooke, les familles O. Ramsay,
de Sherbrooke, Alfred Gagnon, M. et
Mme J. F. Gagné, les familles Jos
Dussault, Cyrille Landry, M. Ro-
land, les familles Herve Bis-
son, Joseph Marceau, M. J. O.
Croteau, M. Marcel Croteau, Mlle
Irène Dussault, Mlle Jacqueline
Bergeron, M. Urie Côté, M. et
Mme Aimé Morency, les familles
Napoleon Laplante, Eusèbe Larose,
Mme Pierre Paquet, M. et Mme
Philippe Tanguay, la famille Ag-
nor Doyon et autres.

CARTES D'AFFAIRES

SYNDICS DE FAILLITE
BELANGER & BEGIN
Syndics de faillites et Auditeurs
T. Belanger, G. E. Begin L. C. C.
Edifice Genest 22 rue Wellington-N
Sherbrooke P. Q. Tel 567

Alb COMTOIS - J.-W. GENEST
SYNDICS DE FAILLITES
Immeuble Banque Canadienne de
Commerce, 4 rue Wellington-N
Sherbrooke P. Q. Tel 2724

Rodolphe Bédard

Bureau établi en 1908.
Expert-Comptable agréé
et agréé
(Chartré comptable)
Consultations pratiques en
matières commerciale
et financière.
425, avenue Viger - Montréal

COUR A BOIS

Bon bois franc 30% d'écorce
Pour tous renseignements
s'adresser à
J. H. DAIGLE, Enr.
81 rue Conseil - Tel 1385-M

J. O. BOURGET REPARATIONS DE TOUS GENRES

Laveuses électriques meubles
Lustrages instruments aratoires
etc Outrage réparé.
à rue Vanier - Sherbrooke.
Téléphone: 1361-W.

SOIREE DE CARTES A ROCK ISLAND

Organisée par les Enfants de Marie.

ROCK ISLAND, 28. — Au sous-
sol de l'église de Notre-Dame de
la Merci eut lieu une soirée de
cart

La famille de Béatrice Bernard se porte à sa rescousse

La fermeture des magasins de bonne heure est dénoncée

PROTECTION DES QUARTIERS RESIDENTIELS

Aucune boutique, magasin, maison d'affaires, etc., ne pourra être établi dans les rues réservées aux résidents.

Sur proposition de l'échevin Thibault, appuyé par l'échevin Genest, le projet de règlement suivant a été adopté en deuxième lecture au conseil.

Le règlement No 335, des règlements de la cité de Sherbrooke, tel qu'amendé par les résolutions Nos 423, 491 et 545, est de nouveau amendé, en ajoutant, après l'article 44, les articles suivants :

Article 45 : Sur les rues où, en vertu du présent règlement, il n'est pas permis de construire d'autres bâtiments que des résidences privées et dépendances, il est défendu à toute personne d'ouvrir une boutique, un magasin, une place d'affaires ou une industrie quelconque dans les maisons déjà existantes ou de se servir des bâtiments actuellement construits dans les dites rues pour ces fins, les dites rues devant demeurer strictement résidentielles.

Article 46 : Dans les rues où les trottoirs et la chaussée ne prennent pas toute la largeur de la rue et qu'il existe une certaine partie de la rue entre la ligne du trottoir et la ligne des terrains appartenant aux propriétaires riverains, il sera permis, à chacun des propriétaires riverains d'avoir l'usage de cette partie de la rue située en front de son terrain, pour des fins d'embellissement ou autres fins légitimes, il sera cependant strictement défendu, à toute personne, soit de clore cette partie de la rue appartenant à la cité ou de l'entourer de quelque façon que ce soit, soit d'y construire quel que ce soit, sans la permission du conseil.

Article 47 : Par la permission accordée dans l'article précédent, la cité de Sherbrooke ne renonce à aucun des droits qu'elle peut avoir sur cette partie de rue dont elle permet la jouissance aux propriétaires riverains, mais la cité se réserve le droit d'abolir cette permission en tout temps et de prendre possession de toute la largeur de la rue, quand bon lui semblera.

Le présent règlement est sensé faire partie du règlement No 335 à toutes fins que de droit.

FUNERAILLES DE M. G. D. MACKINNON

Un imposant cortège rend un suprême hommage au regretté défunt.

M. George Douglas MacKinnon, décédé à sa demeure rue Portland vendredi matin, repose maintenant dans le cimetière Elmwood. Le service est à la résidence du défunt, sous la direction du Révérend J. R. Graham, pasteur de l'église presbytérienne St. Andrew. Durant le service, MM. W. Scott, A. C. Davidson, F. Donaldson et W. Watson ont rendu "Abide With Me".

Les porteurs étaient : MM. E. Johnston, Gordon Duff, H. Barclay, D. Watson, Lennox Keeler et C. Riff. Les porteurs d'honneur étaient l'échevin J. R. Sangster, M. A. M. Sangster, les Rrs W. S. Allen et S. J. Bloomfield. Toutes les classes de la société étaient représentées aux funérailles. On remarquait beaucoup d'amis du défunt de l'extérieur dans le long cortège. On a aussi remarqué une profusion de tributs floraux.

On remarquait de l'extérieur : Mme O. Wright, de Digby, Nouvelle-Écosse, sœur du défunt ; MM. J. H. MacKinnon et R. MacKinnon, neveux ; Mlle Molly MacKinnon, nièce ; MM. Kelly, George MacLeod, A. Savage et le Dr Watson, tous de Montréal.

LA BEAUTE COUTE CHER

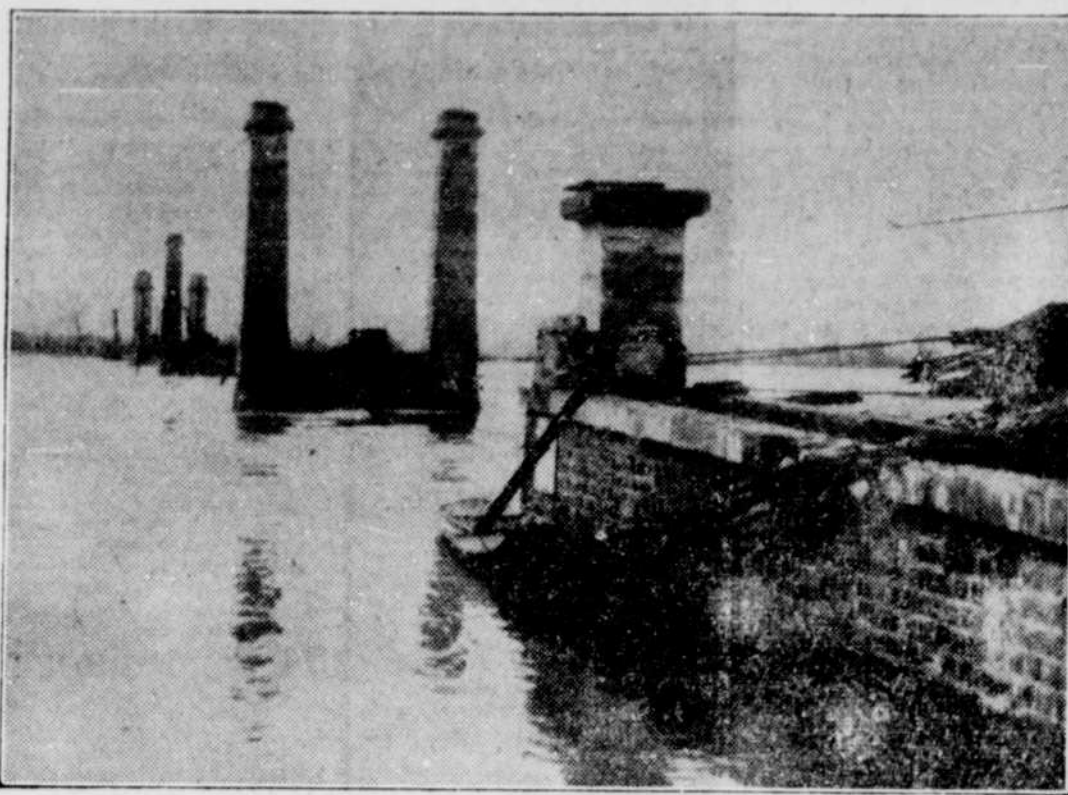
\$200,000,000 ont été dépensés en un an dans les 30,000 salons de beauté des États-Unis.

CAMBRIDGE, Mass., 1. — Mlle Amérique, sa mère, sa grand-mère et quelques autres de ses parents ont dépensé, en un an, \$200,000,000, pour "bien paraître".

Le Dr J. Harper Blaisdell, ancien professeur en dermatologie, à l'École de Médecine de Harvard, a donné ces chiffres, pour démontrer l'augmentation des affaires dans les 30,000 salons de beauté des États-Unis. En 1900, dit-il, il n'y avait que 262 salons de beauté, faisant un chiffre d'affaires annuel de \$7,000,000.

En 1970, a-t-il affirmé, le parlement anglais avait passé une loi déclarant comme nul tout mariage dans lequel l'homme avait été séduit à l'aide de cosmétiques et de parfum employés par l'épouse.

RAVAGES DE L'INONDATION EN FRANCE



Cette photographie nous donne une bonne idée des dommages causés par les inondations en France. Le pont de Mont Jean, près d'Angers, s'est écroulé dans la rivière après avoir été miné par les eaux.

Messe solennelle à la cathédrale

UN JEUNE HOMME DE ST-FRANÇOIS SE GELE LES PIEDS

(Spécial à La Tribune) ST-FRANÇOIS, 28. — Edouard Leconte, 19 ans, employé de la "Canada Paper" s'est gelé les deux pieds en revenant de son ouvrage, au milieu du froid intense et de la tempête qui sévissait. Le jeune homme n'avait pas pu se procurer une longue robe à faire de son ouvrage à Greenlay. En arrivant chez lui il put à peine se déchausser et il avait les pieds complètement gelés. Le médecin demanda en hâte, le fit transporter à l'Hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke où on désespère de lui sauver les orteils des deux pieds.

LES TAXIS REPRONT DES BEGATS

Il n'y aura pas d'assurance obligatoire, mais les permis seront suspendus jusqu'à réparation des dommages.

Le rapport du comité de police et feu, proposé par l'échevin Sangster et appuyé par l'échevin Thibault, traitait hier soir de l'assurance des taxis. Bien que le comité ne recommandait pas actuellement l'assurance obligatoire des taxis pour les dommages aux personnes ou à la propriété, parce que cela donnerait une chance aux compagnies d'assurance d'augmenter leurs taxes, a expliqué M. Sangster, il recommande que le chef de police avise les taxis qu'en cas de dommages aux personnes ou à la propriété par des taxis non assurés, les permis seront suspendus jusqu'à ce que les dommages soient réglés.

Les pompiers et les policiers n'étant assurés que pour 26 semaines en cas d'accident alors que les autres employés sont assurés pour une période indéfinie, le comité recommande aussi protégés que les autres employés municipaux moyennant une prime supplémentaire de \$25, par mois.

Le comité recommande, à la suite d'une suggestion du chef de police, l'achat de 235 verges de sergenterie de 18 onces de la Paton Manufacturing Company, comme en 1933, 1934 et 1935, à \$2.15 la verge, taxe de vente non incluse. Le rapport a été adopté.

CONGRES MONDIAL EN FEVRIER

Considérations sur la guerre et autres sujets d'importance.

LONDRES, 14. — Une délégation de 20 femmes d'Angleterre, sous la direction de Lady Elizabeth Cadbury, prendront part au congrès mondial qui sera tenu à Calcutta, en janvier et février, et auquel des représentants de 40 nations assisteront.

Le congrès est sous les auspices du National Council of Women in India.

Lady Elizabeth a annoncé à un reporter que "la convention donnera aux femmes de tous les pays, l'opportunité de discuter des problèmes sociaux actuels tels que l'innapétence légale, l'opportunité d'améliorer le logement, et l'attitude de la femme à l'égard de la guerre".

S. E. Mgr Gagnon assiste ce matin à la grand-messe solennelle chantée par Mgr J. E. M. Vincent, P.D., V.G., à l'occasion des funérailles du Roi.

DEUIL GENERAL EN VILLE

Ce matin eut lieu, à la cathédrale St-Michel, après les glas qui ont sonné de 9 heures à 9 h 30, la messe solennelle chantée par Mgr J. E. M. Vincent, P.D., V.G., assisté de MM. les abbés Henri Tremblay et Roger Maltais comme diacre et sous-diacre.

S. E. Mgr A. O. Gagnon, évêque du diocèse de Sherbrooke, était au trône, assisté de MM. les chanoines Stanislas Gervais et J. P. Pilette. On remarquait, dans le chœur, Mgr O. Z. Letendre, P.D., curé à la cathédrale; M. le chanoine H. A. Simard, principal de l'École Normale; M. le chanoine Labroque, curé de Bromontville; MM. les abbés Victor Vincent, supérieur du séminaire St-Charles Borromée; Napoléon Codère, procureur du Séminaire; Michel Couture, préfet des études; Maurice Fortier, Roch Verreil, l'évêché, et le personnel enseignant du séminaire.

La chorale a fait les frais du chant sous la direction du professeur Oscar Cartier, avec MM. Eugène et John Codère à l'orgue. Il y a eu un service d'accompagnement musical, sur le thème de la messe, par M. Hector Verreil, M. Charles B. Howard, député de Sherbrooke aux Communes; le lt-col. J. S. Bourgeois, député de Sherbrooke à la Législature; le lt-col. Léopold Chevalier, commandant du 54ème régiment; le brigadier Valmore Olivier, le col. M. W. McNulty, et la majorité des officiers du 54ème régiment et des officiers catholiques du 53ème régiment.

On remarquait aussi les élèves du séminaire en corps. Une foule de citoyens recueillis remplissait la cathédrale.

Au Séminaire
Ce matin, au Séminaire, M. l'abbé Napoléon Pélissier, directeur spirituel du séminaire, a chanté une messe basse aux intentions de feu le roi George V, messe à laquelle tous les élèves ont assisté. Dimanche à la grand-messe, un Deum d'Action de Grâce a été chanté à l'occasion de l'accession au trône du nouveau roi Édouard VIII.

Il y eut aussi des services dans les temples protestants.

Deuil général
Le deuil est général à Sherbrooke, alors qu'il l'est à Londres, Angleterre, les funérailles de Sa Majesté le roi George V.

Les glas ont sonné de 9 heures à 9 h 30, cet avant-midi, suivis

de la messe solennelle chantée par Mgr J. E. M. Vincent, P.D., V.G., assisté de MM. les abbés Henri Tremblay et Roger Maltais comme diacre et sous-diacre.

S. E. Mgr A. O. Gagnon, évêque du diocèse de Sherbrooke, était au trône, assisté de MM. les chanoines Stanislas Gervais et J. P. Pilette.

On remarquait, dans le chœur, Mgr O. Z. Letendre, P.D., curé à la cathédrale; M. le chanoine H. A. Simard, principal de l'École Normale; M. le chanoine Labroque, curé de Bromontville; MM. les abbés Victor Vincent, supérieur du séminaire St-Charles Borromée; Napoléon Codère, procureur du Séminaire; Michel Couture, préfet des études; Maurice Fortier, Roch Verreil, l'évêché, et le personnel enseignant du séminaire.

La chorale a fait les frais du chant sous la direction du professeur Oscar Cartier, avec MM. Eugène et John Codère à l'orgue. Il y a eu un service d'accompagnement musical, sur le thème de la messe, par M. Hector Verreil, M. Charles B. Howard, député de Sherbrooke aux Communes; le lt-col. J. S. Bourgeois, député de Sherbrooke à la Législature; le lt-col. Léopold Chevalier, commandant du 54ème régiment; le brigadier Valmore Olivier, le col. M. W. McNulty, et la majorité des officiers du 54ème régiment et des officiers catholiques du 53ème régiment.

On remarquait aussi les élèves du séminaire en corps. Une foule de citoyens recueillis remplissait la cathédrale.

Au Séminaire
Ce matin, au Séminaire, M. l'abbé Napoléon Pélissier, directeur spirituel du séminaire, a chanté une messe basse aux intentions de feu le roi George V, messe à laquelle tous les élèves ont assisté. Dimanche à la grand-messe, un Deum d'Action de Grâce a été chanté à l'occasion de l'accession au trône du nouveau roi Édouard VIII.

Il y eut aussi des services dans les temples protestants.

Deuil général
Le deuil est général à Sherbrooke, alors qu'il l'est à Londres, Angleterre, les funérailles de Sa Majesté le roi George V.

Les glas ont sonné de 9 heures à 9 h 30, cet avant-midi, suivis

de la messe solennelle chantée par Mgr J. E. M. Vincent, P.D., V.G., assisté de MM. les abbés Henri Tremblay et Roger Maltais comme diacre et sous-diacre.

S. E. Mgr A. O. Gagnon, évêque du diocèse de Sherbrooke, était au trône, assisté de MM. les chanoines Stanislas Gervais et J. P. Pilette.

On remarquait, dans le chœur, Mgr O. Z. Letendre, P.D., curé à la cathédrale; M. le chanoine H. A. Simard, principal de l'École Normale; M. le chanoine Labroque, curé de Bromontville; MM. les abbés Victor Vincent, supérieur du séminaire St-Charles Borromée; Napoléon Codère, procureur du Séminaire; Michel Couture, préfet des études; Maurice Fortier, Roch Verreil, l'évêché, et le personnel enseignant du séminaire.

La chorale a fait les frais du chant sous la direction du professeur Oscar Cartier, avec MM. Eugène et John Codère à l'orgue. Il y a eu un service d'accompagnement musical, sur le thème de la messe, par M. Hector Verreil, M. Charles B. Howard, député de Sherbrooke aux Communes; le lt-col. J. S. Bourgeois, député de Sherbrooke à la Législature; le lt-col. Léopold Chevalier, commandant du 54ème régiment; le brigadier Valmore Olivier, le col. M. W. McNulty, et la majorité des officiers du 54ème régiment et des officiers catholiques du 53ème régiment.

On remarquait aussi les élèves du séminaire en corps. Une foule de citoyens recueillis remplissait la cathédrale.

Au Séminaire
Ce matin, au Séminaire, M. l'abbé Napoléon Pélissier, directeur spirituel du séminaire, a chanté une messe basse aux intentions de feu le roi George V, messe à laquelle tous les élèves ont assisté. Dimanche à la grand-messe, un Deum d'Action de Grâce a été chanté à l'occasion de l'accession au trône du nouveau roi Édouard VIII.

Il y eut aussi des services dans les temples protestants.

Deuil général
Le deuil est général à Sherbrooke, alors qu'il l'est à Londres, Angleterre, les funérailles de Sa Majesté le roi George V.

Les glas ont sonné de 9 heures à 9 h 30, cet avant-midi, suivis

de la messe solennelle chantée par Mgr J. E. M. Vincent, P.D., V.G., assisté de MM. les abbés Henri Tremblay et Roger Maltais comme diacre et sous-diacre.

S. E. Mgr A. O. Gagnon, évêque du diocèse de Sherbrooke, était au trône, assisté de MM. les chanoines Stanislas Gervais et J. P. Pilette.

On remarquait, dans le chœur, Mgr O. Z. Letendre, P.D., curé à la cathédrale; M. le chanoine H. A. Simard, principal de l'École Normale; M. le chanoine Labroque, curé de Bromontville; MM. les abbés Victor Vincent, supérieur du séminaire St-Charles Borromée; Napoléon Codère, procureur du Séminaire; Michel Couture, préfet des études; Maurice Fortier, Roch Verreil, l'évêché, et le personnel enseignant du séminaire.

La chorale a fait les frais du chant sous la direction du professeur Oscar Cartier, avec MM. Eugène et John Codère à l'orgue. Il y a eu un service d'accompagnement musical, sur le thème de la messe, par M. Hector Verreil, M. Charles B. Howard, député de Sherbrooke aux Communes; le lt-col. J. S. Bourgeois, député de Sherbrooke à la Législature; le lt-col. Léopold Chevalier, commandant du 54ème régiment; le brigadier Valmore Olivier, le col. M. W. McNulty, et la majorité des officiers du 54ème régiment et des officiers catholiques du 53ème régiment.

On remarquait aussi les élèves du séminaire en corps. Une foule de citoyens recueillis remplissait la cathédrale.

Au Séminaire
Ce matin, au Séminaire, M. l'abbé Napoléon Pélissier, directeur spirituel du séminaire, a chanté une messe basse aux intentions de feu le roi George V, messe à laquelle tous les élèves ont assisté. Dimanche à la grand-messe, un Deum d'Action de Grâce a été chanté à l'occasion de l'accession au trône du nouveau roi Édouard VIII.

Il y eut aussi des services dans les temples protestants.

Deuil général
Le deuil est général à Sherbrooke, alors qu'il l'est à Londres, Angleterre, les funérailles de Sa Majesté le roi George V.

Les glas ont sonné de 9 heures à 9 h 30, cet avant-midi, suivis

Le témoignage de Dame Wellie Pomerleau donne lieu à une suite de prises de bec avec les avocats de la Couronne. — Elle nie avoir exercé une pression sur son frère Gédéon.

LE JUGE DOIT RAPPELER LA FOULE A L'ORDRE

(De notre envoyé spécial) QUEBEC, 28. — Des prises de bec qui déridaient l'auditoire ainsi que des déclarations dont l'importance n'a pas échappé à ceux qui suivent le troisième procès de la femme Chappelaine ici ont marqué hier la deuxième partie de la séance de l'après-midi quand Mme Wellie Pomerleau de Bishopston, sœur de l'accusée, est venue rendre témoignage venant après deux de ses frères à la rescousse de l'accusée. Ce témoin est demeuré une heure sur la sellette et Me Dalma Landry continuera son interrogatoire mercredi comme la Cour ne siège pas aujourd'hui en signe de deuil à l'occasion des funérailles du Roi George V.

L'affaire de l'affidavit

À la suite de son témoignage, Mme Pomerleau avait déclaré qu'elle n'avait exercé aucune pression sur son frère Gédéon pour le faire témoigner dans tel ou tel sens. Quand on rappela au témoin l'incident qui se déroula le 23 mai 1934 à Montréal lorsque Gédéon signa un affidavit au sujet de la lettre écrite par lui à la prison de Sherbrooke et adressée à son avocat où il disait avoir rendu un faux témoignage contre sa sœur au deuxième procès, le témoin a déclaré que Gédéon avait signé de lui-même et sans avoir été forcé, qu'il avait même déclaré que l'affidavit signé en mars à Montréal répudiant cette lettre du 25 janvier avait été obtenu par les avocats de la Couronne qui "l'achalèrent et avaient menacé de lui donner encore 25 ans de détention s'il ne la signait pas".

Pas un juré

Mme Pomerleau a déclaré qu'elle n'avait jamais dit à son frère Gédéon quelques jours avant le procès à Québec: "Quand ça viendra à forcer contre Béatrice, tu diras que tu ne t'en rappelles pas". — N'est-il pas vrai que là-dessus Gédéon vous a dit: "Alors, ça va être un juré" et vous lui avez répondu: "un juré m'a dit que ce n'était pas un juré de dire qu'on ne s'en rappelle pas", interrogea Me Landry. Et le témoin répondit qu'elle n'avait jamais dit cela.

A toutes les questions qu'on lui a posées sur la pression qu'elle aurait pu faire sur son frère, le témoin a répondu qu'elle ne se souvenait pas.

Rues désertes

Toutes les rues de la ville étaient désertes, cet avant-midi. Les épiceries, les quincailleries, les épiceries de bouchers, les magasins de confections, même les restaurants dans la grande majorité des cas, sont fermés, de même que les librairies, les usines et tous les établissements industriels et commerciaux. Les bureaux d'affaires des compagnies de chemin de fer sont ouverts comme les dimanches.

Les services dépendant des administrations fédérales, provinciales ou municipales sont fermés. Les écoles catholiques et protestantes sont aussi fermées, aujourd'hui.

Tous les drapeaux sont à mi-mât sur les édifices publics de la ville et l'on remarque, dans la plupart des montres des magasins, des photographies de feu George V entourées de rubans violets, de couronnes ou d'autres accessoires de deuil. Le Bureau de Poste est fermé et la maille d'aujourd'hui ne sera distribuée que demain.

UN AMENDEMENT NECESSAIRE A LA CONSTITUTION

WASHINGTON, 28. — Les chefs de la Fédération Américaine du Travail présidentiel vont une bédiction dans la décision de la Cour Suprême de tuer l'AAA. Ils disent qu'un grand nombre de fermiers se déclarent en faveur d'un amendement à la constitution qui rendrait valide la législation de "justice sociale".

La Fédération est en faveur d'un amendement qui enlèverait toute ombre de doute au sujet de la constitutionnalité de mesures comme la loi Wagner sur les différends ouvriers, la loi Guffy sur le contrôle du charbon et la loi de sécurité sociale.

William Green, président de la Fédération, dit que la décision au sujet de l'AAA rend un amendement nécessaire.

Seul le roi, et non le gouvernement canadien, ou le Parlement canadien, peut ratifier un traité, affirme M. Roebuck. Les trois conventions furent ratifiées par la dernière session du Parlement, laquelle fut inconstitutionnelle, dit-il. Il soutient également le fait que le Dominion ne peut obtenir le pouvoir de mettre en vigueur les obligations d'un traité, simplement en signant un traité, si ce pouvoir est du ressort des provinces selon la constitution. Il soutient, de plus, que les trois conventions ne furent pas ratifiées dans la limite des 18 mois prescrite par le traité de Versailles, et ne peuvent pas lier le Canada, en conséquence.

PAS DE CANDIDAT CONSERVATEUR DANS PORTNEUF

(Presse Canadienne) ST-RAYMOND, 28. — Lors de la mise en nomination hier pour l'élection partielle dans le comté de Portneuf, siège fédéral rendu vacant par la nomination de l'hon. Lucien Cannon à la Cour Suprême de Québec, le Dr Pierre Gauthier, libéral, et M. Eugène Trudel, libéral indépendant, ont été officiellement mis en nomination. Il n'y a pas de candidat conservateur. La date du scrutin est fixée au 2 février.

CANDIDATS DANS LE QUARTIER OUEST

Il est question de MM. Olier Dubuc, Armand Fisette, Alfred Cinq-Mars et Paul Rousseau.

C'est ce soir que doit se décider le choix du candidat à l'échevinat dans le quartier Ouest. Une grande assemblée des contribuables aura lieu à 8 heures, M. O. Dubuc, échevin sortant de charge ne s'est pas encore prononcé, mais il est probable qu'il acceptera de se présenter de nouveau. Les échevins O. Dubuc et J. R. Royer sont invités et adresseront la parole. On dit que MM. Armand Fisette, Alfred Cinq-Mars et Paul Rousseau ont été sollicités de se présenter. Les contribuables se décideront ce soir, l'assemblée sera intéressante.

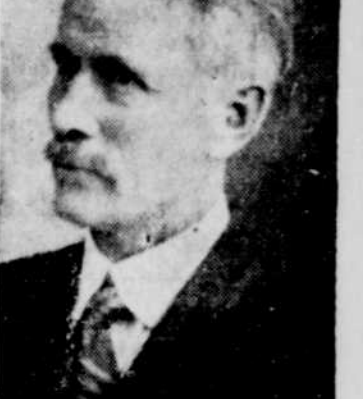
PAS DE CANDIDAT CONSERVATEUR DANS PORTNEUF

(Presse Canadienne) ST-RAYMOND, 28. — Lors de la mise en nomination hier pour l'élection partielle dans le comté de Portneuf, siège fédéral rendu vacant par la nomination de l'hon. Lucien Cannon à la Cour Suprême de Québec, le Dr Pierre Gauthier, libéral, et M. Eugène Trudel, libéral indépendant, ont été officiellement mis en nomination. Il n'y a pas de candidat conservateur. La date du scrutin est fixée au 2 février.

La situation des exportations de volailles pour la vente au Canada, mais on ne saurait en dire autant des œufs, dit le rapport sur la "Situation agricole" 1936, qui vient d'être publié.

RÉÉLU MAIRE

M. S. E. DESMARIS, réélu maire de Richmond par acclamation.



M. S. E. DESMARIS, réélu maire de Richmond par acclamation.

CONSEILLERS DE LA VILLE A L'EXPOSITION

Le maire et les échevins Armitage et Thibault représenteront le conseil dans le comité financier.

L'assemblée régulière du conseil municipal, hier soir, le maire Bradet et les échevins M. T. Armitage et Eugène Thibault, avec M. Léonard Préfontaine comme contrôleur, ont élu pour représenter le conseil dans le comité financier spécial composé de trois membres du conseil et de trois membres de l'Association d'Agriculteurs des Cantons de l'Est, qui sera chargé d'améliorer la situation financière de l'Association.

Le greffier municipal, M. Antonin Deslauriers, a déclaré la liste des électeurs municipaux, et le délai pour la révision expiré et que la liste fut homologuée.

L'échevin Thibault donna avis d'un amendement au règlement des taxes d'électricité en dehors de la ville. Il expliqua que la ville est supposée exiger 25 sous des consommateurs des environs de la ville pour la lecture du mètre et, actuellement, il n'y a qu'un taux minimum pour ces consommateurs. S'ils consentaient pour un dollar d'électricité, la ville ne pourrait encaisser le 25 sous qu'elle doit recevoir pour la lecture du mètre. C'est en ce sens que le règlement des taxes d'électricité sera amendé.

Comité des finances
Le rapport du comité des finances proposé par l'échevin Armitage et appuyé par l'échevin Thibault, a été adopté. Dans ce rapport, le comité recommande: 1- le transfert des certificats de vente de lots vendus pour taxes, le 2 décembre 1935, à Julien Thibault, lots 30 et 37, soit \$157, et \$13.56, sur paiement de \$16.57, et \$13.56, respectivement, plus les taxes courantes; à Edouard Bréton, lots 55, 56, 57, soit \$157, quart ouest, sur paiement de \$39.97 pour chaque lot, plus les taxes courantes.

2- le comité recommande que les polices d'assurance soient payées à la Hamilton Shoe Building, \$15,000, dues le 22 mars 1936, et sur les états, \$10,000, dues le 1er février 1936, soient renouvelées avec Philippe Dion, aux taxes courantes.

3- le comité recommande que le compte recevable de \$895.09 restant, soit rayé des livres comme non percevable.

4- le comité recommande que le compte de \$200, de Sherbrooke comme membre de l'Union des Municipalités de la Province de Québec soit payé.

5- le comité recommande que les \$81.00 dues par la Commission des Ecoles Catholiques pour taxes sur le lot 1388, quartier sud, acheté d'Edgar Dupuis, soit rayé des livres, la propriété étant devenue non taxable.

6- le comité recommande que toutes les primes d'assurance-incendie de l'Exposition qui sont dues soient payées par la ville, à être déduites des futurs cotisations à l'Exposition.

Pour l'Exposition
L'échevin Armitage, au nom du comité des finances, a ensuite recommandé que le maire, le trésorier municipal, M. L. Préfontaine et lui-même, fassent partie du comité financier spécial de l'Association d'Agriculteurs des Cantons de l'Est comme représentants du conseil municipal. L'échevin W. Genest recommanda alors l'échevin Thibault à la place de M. Préfontaine, celui-ci n'étant pas conseiller, et les échevins O. Dubuc et R. J. Sangster appuyèrent l'échevin Genest. L'échevin Royer ayant ensuite fait remarquer que rien n'empêchait l'Association d'ajouter son trésorier au comité financier spécial, il fut décidé à l'unanimité que le maire et les échevins Armitage et Thibault, avec M. Préfontaine comme contrôleur, représenteront le conseil dans ce comité.

AMENDEMENTS A LA CHARTRE DE GRANBY

La municipalité s'adressera à la Législature à sa prochaine session. — Au sujet de taxes.

La municipalité de Granby donne avis qu'elle présentera à la prochaine session, un projet de loi visant à la refonte de sa charte.

On voit de ce qu'il précède que la municipalité s'occupe particulièrement des taxes dans sa prochaine charte. Elle réglemente aussi, si le gouvernement lui en donne le pouvoir, la distribution de l'énergie électrique, la construction des escaliers extérieurs, etc.

CANDIDATS DANS LE QUARTIER OUEST

Il est question de MM. Olier Dubuc, Armand Fisette, Alfred Cinq-Mars et Paul Rousseau.

C'est ce soir que doit se décider le choix du candidat à l'échevinat dans le quartier Ouest. Une grande assemblée des contribuables aura lieu à 8 heures, M. O. Dubuc, échevin sortant de charge ne s'est pas encore prononcé, mais il est probable qu'il acceptera de se présenter de nouveau. Les échevins O. Dubuc et J. R. Royer sont invités et adresseront la parole. On dit que MM. Armand Fisette, Alfred Cinq-Mars et Paul Rousseau ont été sollicités de se présenter. Les contribuables se décideront ce soir, l'assemblée sera intéressante.

PAS DE CANDIDAT CONSERVATEUR DANS PORTNEUF

(Presse Canadienne) ST-RAYMOND, 28. — Lors de la mise en nomination hier pour l'élection partielle dans le comté de Portneuf, siège fédéral rendu vacant par la nomination de l'hon. Lucien Cannon à la Cour Suprême de Québec, le Dr Pierre Gauthier, libéral, et M. Eugène Trudel, libéral indépendant, ont été officiellement mis en nomination. Il n'y a pas de candidat conservateur. La date du scrutin est fixée au 2 février.

La situation des exportations de volailles pour la vente au Canada, mais on ne saurait en dire autant des œufs, dit le rapport sur la "Situation agricole" 1936, qui vient d'être publié.

La cause, exactement opposée à celle du diabète, semble être à une insuffisance métabolique. Le traitement consiste en injections d'hormones corticales dans les glandes surrénales, pour suppléer à la pénurie de sécrétions des glandes.

LA TRIBUNE

Fondée en 1910.

Pour tous services:
Téléphone 971.

Administrateur: Lionel VACHON
Rédacteur en chef: Louis-Philippe ROBIDOUX
Chef de l'information: Aurèle GUYER.

Services de nouvelles:

La Presse Canadienne, la Presse Associée, (E.-U.)
L'Agence Reuters et l'Agence Havas, (Europe).

Représentants:

J. B. Rathbone, Burke, Kuipers & Mahoney,
Montréal, Toronto, New York, Chicago, Atlanta, Dallas.

MARDI, 28 JANVIER 1936.

Encore le prêt agricole

Maints cultivateurs, qui désirent vivement emprunter de l'argent des gouvernements, soit pour améliorer le roulement de leur ferme ou leur ferme elle-même, soit pour répondre aux exigences actuelles de leurs créanciers hypothécaires, se plaignent encore de l'inefficacité à peu près totale de la Loi du Prêt Agricole. Plusieurs confrères — et non des moindres — ont fait chorus, récemment, pour demander avec nous aux autorités provinciales et fédérales, d'écouter les plaintes des protestataires et de prendre les mesures qui s'imposent pour donner justice à qui justice est due. Malgré cela, la loi, si bienfaite en principe du prêt agricole, reste à peu près inopérante et ne donne pas satisfaction.

Au risque de passer pour radoteur, nous affirmons encore que le mauvais fonctionnement de ladite loi semble tenir surtout d'abord à un vice d'organisation qui date du gouvernement Bennett et que la présente administration fédérale a le devoir immédiat de corriger.

Le gouvernement tory, nous le disons récemment, a nommé à Québec une commission spéciale dont le devoir est d'assurer le bon fonctionnement de la Loi du Prêt Agricole, et cette commission, déplorablement oisive du temps de M. Bennett, ne laisse pas de s'enliser, dirait-on, dans son insouciance désastreuse. « Il y a peut-être là, nous disait, vendredi, un bon cultivateur qui fréquente le marché local, certains ronds-de-cuir qui se prélassent dans leur fauteuil, certains personnages évidemment sourds aux justes doléances des cultivateurs à qui un prêt de quelques centaines, voire quelques milliers de dollars ferait un bien immense ». Nous ne sommes pas loin de penser de même, et nous demandons encore une fois au gouvernement d'Ottawa de substituer à cette commission incompétente un autre organisme du même genre mais dirigé, cette fois, par un homme plus expéditif, plus au courant de la pénible situation actuelle. S'il le faut, que tous les députés des Cantons de l'Est, tant à Ottawa qu'à Québec, prennent en main la cause des cultivateurs qui désirent profiter enfin de la Loi du Prêt Agricole et que tous ensemble protestent auprès des autorités fédérales. Par ce mouvement d'ensemble, ils ne tarderont pas à obtenir ce que d'autres ont jusqu'à ce jour demandé en vain, c'est-à-dire une loi qui fonctionne avec plus de célérité et d'efficacité. En agissant de la sorte, en plaçant la cause des cultivateurs qui sont actuellement dans le besoin, les représentants des Cantons de l'Est à la Chambre des Communes feront non seulement une bonne action, mais ils se mériteront pour plus tard l'appui loyal et appuyé de ceux qui se recommandent à eux. De plus, ils peuvent être certains que leurs démarches ne seront nullement entravées par l'autorité provinciale, qui a plus d'une fois manifesté sa sollicitude envers la classe rurale et qui désire sincèrement voir la Loi du Prêt Agricole fonctionner avec autant de promptitude que de justice. Nous le répétons, les cultivateurs n'auront que de la reconnaissance envers les députés qui plaideront sans retard leur cause auprès du gouvernement fédéral.

Paroles sensées

Un important journal britannique, qui exerce, outre-mer, une influence considérable, le *Manchester Guardian*, faisait, récemment, des réflexions très pertinentes sur l'émigration du surplus de la population anglaise vers les Dominions.

Il conseille, entre autres choses et en termes non voilés, aux champions de l'émigration d'étudier un peu mieux la situation actuelle des Dominions pour s'enquérir de la capacité de ces derniers à recevoir de nouveaux immigrants. Le journal anglais écrit des choses comme celles-ci que nous approuvons fort:

« L'émigration britannique semble séduire outre mesure certains conservateurs anglais. Ils n'apprennent rien, et leur esprit ne voit pas autre chose que les conditions et la situation d'avant-guerre. Récemment, Sir Henry Page Croft a déclaré récemment que si l'émigration s'était développée après la guerre sur le même rythme qu'avant 1914, il n'y aurait pas de chômage en Angleterre. Et après? Sûrement il reconnaît que ces jours glorieux de l'émigration en masse vers les Dominions sont révolus et ceux-ci seraient les derniers à nous adresser des remerciements pour les énormes sommes d'argent que nous pourrions affecter à l'immigration. Il est certain que les Dominions refuseraient carrément d'ouvrir leurs portes. Ceux qui désirent diriger vers ces colonies des flots d'émigrants devraient d'abord commencer

par étudier les conditions et l'attitude des Dominions sur cette question ».

Il faut louer le *Manchester Guardian* de son bon sens et de sa franchise, et espérer que ses remarques porteront fruit.

Feuilles Volantes

Supremum vile...

Ce glas est plus triste qu'un autre.

Qui dira combien le dolé a fait d'indolents:

Tant vaut le précipitant, tant vaut le précipité.

Entre le chandelier et la teigne, le choix n'est pas alléchant.

Un homme pris entre deux vains peut difficilement être modeste.

Les morts, ces pauvres gens, viennent à bout de se faire supporter.

On répète trop et l'on ne croit pas assez que « les grandes douleurs sont muettes ».

Celui-là seul a sujet de regretter d'avoir dévoré trop de livres qui en a surtout lu de mauvais.

Le meilleur moyen de faire oublier qu'on ne dit pas de grandes choses est d'en proférer de raisonnables.

On s'accommode trop aisément et trop couramment de ses propres faiblesses pour savoir bien pardonner celles d'autrui.

TRISTAN

L'opinion des autres

Condition trop dure

Pour éviter la critique, ne rien dire, ne rien faire, n'être rien.

(The Gazette — Montréal).

A dents blanches...

A une piastre et demi la corde, Ellis ne resterait pas longtemps dans ce métier-là.

Il y a quelque chose de plus ennuyeux qu'une lettre anonyme: c'est un chèque anonyme.

Si vous avez fait cinquante milles dans une auto neuve, elle est usagée, mais si un vendeur d'auto a fait cinq cents milles dans la même voiture, elle n'est pas usagée.

(Le Journal de Waterloo).

Grosses nullités, gros appointements

D'après une loi promulguée en 1934 les sociétés légales des Etats-Unis viennent de faire parvenir au ministre des Finances de Washington les listes des employés qui reçoivent des appointements de plus de \$15,000 par année. L'ensemble de ces documents comprend 18,000 noms. Il est fort instructif d'en relever quelques-uns.

On remarque d'abord le nom d'un président de compagnie qui reçoit annuellement \$300,000, en plus de ses dividendes. Quel est donc cet homme d'une si grande utilité? Une nouille, un marchand de nouvelles, de scandales et de mille saloperies: William Randolph Hearst. Un demi million pour un individu dont la disparition serait un bienfait, s'il n'était trop évident qu'il serait immédiatement remplacé par un autre type du même calibre!

M. Hearst est d'ailleurs généreux pour ceux qui l'aident le mieux à empoisonner l'esprit des Américains. Il paie \$200,000 par année à son rédacteur en chef, M. Arthur Brisbane, l'un des êtres les plus médiocres que l'on puisse imaginer; \$161,000 par année à M. Merrill Goddard, directeur de l'immondice qui s'appelle l'*American Weekly*; et \$52,000 par année au lamentable M. Walter Winchell pour abrutir davantage les lecteurs du *Mirror* de New York.En dehors du journalisme, on constate que le crooner Bing Crosby reçoit annuellement \$104,000 d'une société et \$28,000 d'une autre, ce qui fait, observe l'*Ottawa Journal*, que M. Crosby empêche un cadet qui est quatre fois supérieur à celui de M. Edward Johnson, directeur du Metropolitan Opera, à Hollywood, Walt Disney, le père de Mickey Mouse, n'est payé que \$51,000, alors que la très inapide Constance Bennett encaisse \$176,000. — H. G.

(Le Canada — Montréal).

Les Beaux Vers

La fileuse

Assise, la fileuse au bleu de la croisée

Où le jardin mûloureux se dodeline.

Le rouet ancien qui ronfle à la grisée.

Lasse, ayant bu l'azur, de filer la caline

Chevelure, à ses doigts si faibles, évasive,

Elle songe et sa petite tête s'incline...

Un arbuste et l'air pur font une source vive

Qui, suspendue au jour, délicieuse arrose

De ses perles de fleurs le jardin de l'oisive.

Une tige où le vent vagabonde se repose

Courbe le salut vain de sa grâce étolée

Dédiant magnifiquement, au vieux ciel, sa rose.

Mais la dormeuse file une laine isolée,

Mystérieusement l'ombre frêle se tresse

Au fil de ses doigts longs et qui dorment, filée.

Le songe se dévide avec une paresse

Angélique, et sans cesse, au fuseau doux, crédule

La chevelure ondule au gré de la caresse...

Tu es morte naïve au bord du crépuscule,

Fileuse de feuillage et de lumière celine.

Tout le ciel vert se meurt. Le dernier arbre brûle.

BILLET

Pour la diversité de nos attractions

Une lectrice m'a écrit un jour, à propos de ces billets, quelque chose de tout à fait aimable. Elle me rappelait ce passage où Georges Duhamel a montré un soldat de la grande guerre respirant chaque matin l'odeur d'une femme pour donner à son âme le goût de la vie. Et elle me remerciait de ce que ces lignes quotidiennes lui apparaissent, à elle aussi, le parfum de l'existence. Il n'est pas aisé d'écrire tous les jours; il faut parfois se fouetter comme un vieux cheval et l'on a bien un peu la sensation de monter de l'eau à un puits jamais rempli; mais un témoignage comme celui-là vous encourage singulièrement.

Et puis encore il me semble que c'est utile de distraire l'opinion, de lui apporter d'autres points de vue, que de lui donner des débats dont on se repaît constamment. La plupart des journaux, dirigés ou non par le pouvoir, ont une grande faiblesse: de prendre le public comme partisan dans tous les différends, de l'exciter à choisir constamment entre les partis, de lui demander d'arbitrer des conflits dont l'arbitrage réclamerait précisément la sagesse et le secret. Dans nos journaux, plus réduits que les journaux étrangers, la politique a fini par tenir une place prépondérante, et quelque soit que nous prenions elle y opprime le reste de l'activité humaine. Les conditions de la presse, en France, le prix auquel se vendent les journaux ne permettent guère de le développer et c'est pourquoi, dans les journaux, tous les aspects de la vie, mais cette servitude a sûrement une influence sur l'esprit public: nous oscillons chaque matin de la politique au crime. Heureux si, entre ces extrêmes, les lettres, les sports, les mondanités, les théâtres trouvent encore à se faire connaître. Mais que devient la vie dans nos colonies, la vie à l'étranger, que deviennent les sciences, que deviennent les conseils sur l'emploi de nos loisirs — si nécessaires à l'homme?

Je lisais ces jours-ci le *Sunday Times* et j'étais frappé, une fois de plus, de la variété de ses rubriques. Il est des journaux anglais qui exagèrent dans le sensationnel, mais il en est d'autres qui sont de beaux exemples d'équilibre. Le *Sunday Times* publie une revue hebdomadaire de l'activité du monde. On y voyait rappeler avec détails les grands tournants de l'année, on y énumérait les projets à venir, etc. Eh bien, je trouve ce genre de rubriques particulièrement appréciable dans un journal. Il ne faut pas laisser croire au public que rien ne compte, hormis le drame sous toutes ses formes. Ainsi je plaide pour la diversité de nos attractions. Et si je choisis parfois le côté étroit, c'est parce que la vie doit être parfois étroite, pour retrouver le chemin de la sagesse.

(Le Figaro)

GUERMANTES.

Echos

Le diplomate embarrassé

M. Katsube, diplomate japonais, voulait épouser une jeune anglaise, miss Lillian Watson Green.

Le mariage était imminent. M. Katsube n'attendait plus que l'autorisation de sa mère, qui habite Tokyo, où la loi japonaise prescrit que les enfants mariés sous la tutelle de leurs parents, jusqu'à trente ans et que, par conséquent, nul ne peut se marier sans autorisation paternelle ou maternelle s'il n'a pas atteint cet âge.

La décision maternelle arriva un beau matin, sous forme d'un refus catégorique. Mme Katsube estime qu'il est contraire à toutes les traditions nipponnes qu'un Japonais épouse une Occidentale.

En sorte que M. Katsube est fort perplexé. Que va-t-il faire? Obéir à sa mère? Ou obéir à l'amour et épouser miss Green?

La reine du chevreuil

Un chevreuil qui revient de loin, c'est celui qui capture un Français.

M. Delisky, dans son jardin. Ce chevreuil, évadé des propriétés du comte de Bois d'Alsace, avait traversé le parc de M. Rastin et s'était réfugié chez M. Delisky qui, avec un lasso, s'en empara.

Mais quand le joli petit animal fut pris, M. Delisky se trouva fort ennuyé. La chasse était fermée et tuer l'animal, c'était une infraction à la loi et par conséquent des poursuites correctionnelles inévitables.

Que fit M. Delisky? Il attachait le chevreuil par les pattes et le conduisit à la gendarmerie.

— Que dois-je faire de ce chevreuil que je viens de prendre dans mon jardin? demanda M. Delisky.

Le capitaine de gendarmerie réfléchit un instant. Il n'avait jamais été en présence d'un cas aussi délicat. Puis, il regarda le chevreuil dont la mine inquiète ne le laissait pas insensible.

— Remettez-le en liberté! ordonna le gendarme.

On conduisit le chevreuil à l'oreille d'un bois. D'un bond il disparut.

— Pendant les onze premiers mois de 1935 la production totale de produits de lait concentré au Canada a atteint un montant de 99,570,173 livres, soit une augmentation de 10,377,631 livres, ou 12 pour cent, sur les chiffres de la même période en 1934.

Paul VALERY.

Lettre pastorale de S. E. le cardinal Villeneuve

Touchant certains faits publics survenus pendant la dernière période électorale.

Un retard dans la transmission du courrier nous a empêchés hier de publier le texte de la lettre pastorale de Son Eminence le Cardinal Villeneuve, qui a été lu dimanche dans les églises du diocèse de Québec. Nous nous empressons de le faire aujourd'hui.

Lettre pastorale de Son Eminence le Cardinal Jean Marie Rodrigue Villeneuve, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, archevêque de Québec, touchant certains faits publics survenus pendant la dernière période électorale.

Jean Marie Rodrigue Villeneuve, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine du titre de St Marie-des-Anges, par la miséricorde de Dieu et la grâce du siège apostolique archevêque de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et aux fidèles de notre archidiocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères. De divers côtés on nous a vivement pressés de laisser entendre Notre jugement sur des faits publics survenus pendant la dernière période électorale. Bien que maintenant la chaleur des débats soit tombée, et malgré Notre attention à ne rien faire qui puisse les attiser, il ne nous paraît pas possible de laisser subsister des équivoques qui ont pu donner lieu à des propos dommageables, soit à la religion et au bien public, soit à des personnes ecclésiastiques et civils qui ont droit au respect.

Nous rappellerons donc des enseignements propres à éclairer tout le monde. Et si l'on arrive d'en tirer quelques conclusions et de les appliquer aux faits, Nous espérons le faire toujours avec autant d'impartialité sereine que d'évangélique liberté.

En vérité, par Notre condition dans l'Eglise, Nous nous sentons bien en dehors des partis politiques. Nous respectons tous les membres dans la mesure même où d'abord ils détiennent quelque chose de l'autorité civile, et ensuite dans celle où ils s'emploient à servir le bien commun. Ajoutons encore que, en raison des longues années de Notre vie consacrées à l'étude des problèmes abstraits et des théories sociales, plutôt qu'à Nous passionner pour ou contre les hommes, le détachement des considérations de parti Nous est rendu facile.

Au demeurant, Nous voulons encore une fois le proclamer pour que s'en souviennent tous ceux qui seraient tentés de l'oublier, l'Eglise n'appartient ni ne se lie à aucun parti politique. Elle les approuve ou les condamne selon qu'ils lui paraissent bons ou mauvais, mais elle impose la conscience à l'égard de la société. Elle juge des gouvernements, des partis politiques et de l'exercice du droit de suffrage, du seul point de vue moral, le rest n'étant pas de son ressort.

Mais Nous oserons-t-on, pour quoi des prêtres et des religieux se mêlent-ils, alors, de critiquer les hommes publics, de blâmer leurs actes administratifs, d'insinuer à leur encontre, et à renverser ceux-ci? Voilà précisément le point que Nous voulons examiner le plus objectivement possible dans Notre présente lettre. Auparavant toutefois, Nous recommandons de ne pas oublier que l'Eglise exerce formellement ses jugements d'autorité sur les doctrines et sur les personnes que par ses évêques. Ce sont eux, en effet, qui, en détachement en politique, ont le droit de s'exprimer sur ceux-ci et à renverser ceux-ci.

Voilà précisément le point que Nous voulons examiner le plus objectivement possible dans Notre présente lettre. Auparavant toutefois, Nous recommandons de ne pas oublier que l'Eglise exerce formellement ses jugements d'autorité sur les doctrines et sur les personnes que par ses évêques. Ce sont eux, en effet, qui, en détachement en politique, ont le droit de s'exprimer sur ceux-ci et à renverser ceux-ci.

Une fois bien établi ce principe, Nous voulons, en vertu même de Notre charge épiscopale, qui Nous prescrit de guider les esprits aux heures d'incertitude, traiter d'abord de cette intervention dont on a, dans les élections récentes, chargé

De la TRIBUNE

Il y a 25 ans

SHERBROOKE. — L'élection annuelle des officiers de l'Association Protectrice des animaux a eu lieu y a quelques jours avec le résultat suivant: Président-honoraire, l'hon. Dr A.-N. Worthington, député; vice-président, l'hon. Dr A. Pelletier, député; président, F.-P. Buck; vice-président, E. Hargreave et W.-S. Dresser; secrétaire-trésorier, G.-E. Borlase, N.P.

COATCOOK. — M. H. Rousseau, du séminaire St-Charles de Sherbrooke, est dans sa famille pour cause de maladie.

DISRAELI. — M. A. Charon, chimiste, employé à la ferme expérimentale d'Ottawa, a donné lieu à une intéressante conférence agricole. M. Charon a exposé les principes de la culture et a encouragé les cultivateurs à employer des engrais.

CHANTILLY. — Les habitants de Chantilly de leur terre à la ferme expérimentale d'Ottawa pour la faire soumettre à l'analyse. Après examen, les chimistes pourront leur enlever quel engrais sera le plus profitable à leur terre.

EAST-ANGUS. — East-Angus est sur la voie de la prospérité. Une nouvelle rue vient d'être ouverte et déjà plusieurs propriétaires de lots sont à l'œuvre pour construire des résidences qui, pour la plupart, sont louées avant d'être terminées.

Mais, Nous diriez-vous, n'est-ce pas encore beaucoup, puisque c'est tout le droit? En toute justice, il Nous faut d'abord prononcer que l'enquête que Nous avons menée avec assez de soin démontre que toutes les accusations ont été pour le moins exagérées, sans omettre que

coup sont tout simplement fausses à tous égards. Si nous en jugeons par les légendes inépuisables qu'on a répandues à Notre sujet, Nous ne Nous étions pas que des racontars aient grossi démesurément les faits attribués à Nos clercs et religieux, ou en aient travesti la signification.

— Tout de même, pourrions-nous dire, il y a des choses publiques et indéniables, et qu'en dites-vous? Avant de répondre, nous exigeons que chacun tienne compte de ceci.

Comme individus, et si l'on ne considère que le droit naturel et la loi civile, les prêtres, tout comme les fidèles, peuvent avoir leur libre opinion sur les choses publiques, ils peuvent aussi l'exprimer, et même travailler par des arguments légitimes à la faire partager par les autres. Ceci relève exclusivement de leur prudence personnelle. Des lors que les moyens mis en œuvre ne sont pas mauvais en soi, il n'y a en cela aucune injustice ni influence indue.

En effet, pourrions-nous citer un seul texte de la loi civile qui prohibe au ministre du culte d'avoir des opinions politiques et de les manifester?

Et d'ailleurs, les hommes publics ou les journaux avertis qui ont taxé des prêtres ou des religieux d'ingérence politique ont prétendu protester contre leur parti-pris, mais ils ont généralement eu soin de déclarer que c'était le droit strict et légitime de membres du clergé que de participer à des assemblées politiques et d'appuyer de leur présence ou de leur parole les candidats en lutte. Plusieurs de ceux-ci ont invité formellement des prêtres à leurs réunions publiques, et ils eux-mêmes ont voulu y assister.

Heu! comment! il traitait permis au premier venu, à l'organisateur de tout acabit, de travailler par les moyens de son choix à influencer le jugement de l'électeur dans un sens ou dans l'autre, et cela sans défendu au prêtre, qui, par sa science et son caractère, même d'un point de vue humain, ne le cède d'ordinaire à personne, d'après le témoignage reçu communément parmi nous, mais bien au contraire l'emporte le plus souvent, en culture, en honnêteté, en désintéressement et en zèle pour le bien public? Le dire est déjà le dire. Songez-t-on à molester les prêtres pour avoir exposé leurs opinions politiques et sociales? Ni les législateurs, ni les interprètes du droit civil ne paraissent avoir voulu entendre de cette sorte le droit électoral. Au reste, ajoutons que, dans ces cas, l'opinion personnelle des clercs et des religieux peut être légitimement discutée en s'appuyant avec droiture et sincérité sur des arguments sérieux.

La loi, en tout cas, ne laisse pas voir de restrictions aux droits civils du prêtre en matière de suffrage électoral. Et l'on serait injustifié à parler d'influence indue du monde politique que cette influence procède d'un clerc ou d'un religieux.

Ceci ne laisse pas le moindre doute sur le fait que le clerc, plus que le laïc, soit autorisé à intervenir en cette matière à la justice ou à la charité. Pour quelle fin que ce soit il ne serait permis à personne d'employer l'artifice et le mensonge, la calomnie, la médisance ou l'insinuation perfide, pour gagner quelque chose à son avis.

S'il en est ainsi, nous prêtres ou Nos religieux, nous sommes convaincus de ces fautes, il nous revient la juste peine due à leur délit. Pour être nantis du privilège du for ecclésiastique, les clercs n'en sont pas moins justiciables à l'autorité supérieure. Ce n'est point pourtant la rumeur publique qui doit jouer à cet effet.

Dans tous les diocèses, il existe un tribunal régulièrement constitué pour juger des délits des clercs. Les procédures les plus prudentes des rivaux du droit romain et assomées par les sagesses des siècles chrétiens, y sont en vigueur. Les pauvres eux-mêmes peuvent y recourir sans frais de cour, pourvu que leurs plaintes soient équitables. A tous ceux qui croient avoir été lésés dans leur réputation ou dans leurs droits par quelque prêtre ou autre clerc ou par quelque religieux, Nous ouvrons les portes de ce tribunal: ils n'auront qu'à présenter leur plainte à la chancellerie de l'officialité, et à préparer leurs preuves par témoignages, dépositions et documents indubitables pour les fournir au promoteur de la justice. Le tribunal se composera de trois juges, et la cause se déroulera selon toutes les procédures canoniques. S'il y a des réparations à faire, elles seront imposées. Au besoin, nous établirons pour ces causes un tribunal spécial. Il va de soi que les dénonciations et les réclamations doivent être nettes, dire avec précision ce qu'elles reprochent ou ce qu'elles veulent, contre qui et pourquoi.

Et, sur l'heure, Nous devons, pour notre compte, les déclarations et les injures qui auraient pu être prononcées par quelqu'un de Nos clercs ou religieux, nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

Ne nous laissons pas aller à des déclarations ou à des insinuations qui ne soient que des rumeurs ou des bruits. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter. Nous ne pouvons que nous en inquiéter.

conduite privée au point de vue politique, ou d'obéissance aux lois canoniques dans leur action pastorale. Ils ne sont responsables devant nul autre que devant leur évêque; les laïques tout au plus peuvent-ils respectueusement attirer l'attention des ordinaires sur les actes qu'ils jugent suspects, irréguliers ou blâmables. Car c'est aux évêques seuls à juger d'autorité si la conduite privée des clercs va contre le bien commun, et à régler leur conduite pastorale par rapport aux questions publiques.

C'est dans ce sens et avec toutes ces réserves que le droit canonique, notamment les décrets du Premier Concile Plénier tenu à Québec, en 1900, tout en rappelant le droit et le devoir qu'à l'Eglise de dénoncer ce qui pourrait offrir de dangereux pour la foi et la morale chrétienne la politique civile, recommande aux évêques et autres clercs de n'en rien faire sans la direction et selon les règles imposées par les évêques. Il y a à la règle de pure régie interne de la conduite du clergé.

Si donc, aux dernières élections, il est des prêtres qui, dans l'animation générale, ont dépassé, soit en faveur des uns soit en faveur des autres, les bornes prescrites par la discipline canonique, les justes sanctions à leur imposer sont du ressort exclusif de leur Ordinaire; celui-ci jugera lui-même dans quelle mesure il convient de les rendre publiques ou de leur garder un caractère privé.

Au surplus, il est de gros mots, des jugements téméraires, des formules désagréables, dont la diffusion n'est pas exclusivement attribuable aux clercs eux-mêmes qui les ont échappés; il faut en tenir responsables plutôt ceux qui en ont été les propagateurs, et non pas l'Eglise, ni le clergé en général, ni telle institution de presse ou d'action catholique, qui n'a rien eu à y voir. Les tactiques électorales sont fleches de tout bois, et ce sont elles qui contournent les échos soit des louanges qu'on adresse à un parti, soit des blâmes proférés à l'égard du parti contraire. L'Eglise ni le clergé n'a à répondre de tout cela.

Nous permettons-t-on ici une remarque? Il nous semble qu'il serait regrettable qu'on s'attardât trop longtemps de part et d'autre, à justifier la victoire ou la défaite par des moyens de fortune ou de pure organisation électorale; encore moins aurait-on lieu de l'exagérer par une supposée ingérence du clergé. A Notre sens, c'est plus à fond qu'il faut aller. Nous ne pouvons que le dire. Le monde actuel, la jeunesse, tout le monde actuel, est travaillé par des problèmes d'ordre social qui dépassent les personnes et les partis. A les envisager, ces problèmes, les partis trouveront leur meilleur et leur plus légitime avantage; à les résoudre, les gouvernements, de quel que couleur qu'ils soient, auront leur véritable mérite.

Beaucoup de prêtres, — Nous avons maintenant à le déclarer, — ont parlé, à l'occasion des élections fédérales et provinciales, dans un sens très autorisé, et se sont opposés vigoureusement à des abus que nous avons expressément donné le mandat de condamner et de dénoncer.

Car il est du devoir des pasteurs de blâmer, même en public, avec la prudence voulue, les divers abus d'ordre doctrinal ou moral, de quel que côté qu'ils viennent.

Nous sommes très à l'aise pour reprocher les abus auxquels nous venons de faire allusion, puisque tous les partis s'en accusent réciproquement. Nous laisserons à chacun le soin de constater que les coupables, mais Nous ne pouvons Nous empêcher

Chronique sociale

—Mlle Annette Lusselle passe une semaine de vacances dans sa famille à Rock Island.

—Mlle Thérèse Parent, de Darnville, visite sa tante, Mme O. Parent, de la rue Gordon.

—Mlle Simone et Paulette Goyette, de la rue King-Est, sont actuellement à Québec.

—M. le Dr Jude Thibault, de Danville, de passage en ville.

—Mlle Madeleine et Marguerite Portier, de Montréal, ont visité des parents et amis, en fin de semaine.

—M. J. L. Lewis de l'Audit Bureau de Circulation de Chicago, passe quelques jours en ville.

—M. Roger Bris de Montréal, a visité des amis à Sherbrooke, samedi et dimanche.

—Mlle Isabel Morrill est retournée à Montréal après un séjour en ville chez sa mère, Mme V.-E. Morrill, de la rue Prospect.

—M. Paul Leclerc et Maurice White, de cette ville, ont passé la fin de semaine à Québec.

—M. et Mme Wilfrid Montigny et Mme Montigny sont de retour de Québec.

—Mlle Angeline Bourque a visité sa sœur, Mme Henri Béliveau, à Stornoway.

—Mlle Malvina et Delvina Thibault, de Stratford Centre, ont visité des parents en ville.

—M. Conrad et Camille Boisvert ont passé quelques jours dans leur famille à Rock Island.

—Mlle Thérèse Lefebvre, Olive Bourque et Fleurette Lefebvre, étaient de passage à Québec en fin de semaine à l'occasion de la convention des raquetteurs.

Petit Carnet

Whist Militaire, Bridge, 500, orchestre, rafraichissements chez les Chevaliers de Colomb, mercredi soir, 29 janvier. Vos amis sont invités.

Parties de cartes au sous-sol de l'église de l'Immaculée Conception, mardi, le 4 février, après-midi à 2 h. 15 et soir à 8 h. 15 au profit de l'Assistance Maternelle. Plus de 125 prix. On y jouera le quatre-sept, le Whist Militaire, Euchre, Cinq-Cents et Bridge. Bingo et divers amusements. Service de taxis. Admission: 25c. Vers 4 heures p.m., partie de tir pour les enfants. Prix d'entrée: tirés à 2.15 et 8.15 p.m. 280-25-28-30

Receives fermées à la Villa Notre-Dame du Parc Saint-Sacrement: du 24 au 27 janvier pour jeunes filles; du 10 au 13 février, pour dames; du 28 février au 2 mars pour jeunes filles. Prière de donner son nom à l'avance à Mlle Laura Boisvert, 72 Avenue Brooks ou à la Villa, 10 Avenue Bellevue. 280-190

Partie de cartes au profit de la candidature de Mlle Côté, salle de l'école Larocque, mercredi le 29 janvier, organisée par Mme Pauline. Billets: 25 sous.

PARTIE DE CARTES A EAST ANGUS

Organisée par Mlle Bernadette Bilodeau.

(Spécial à la "Tribune") EAST-ANGUS, 28. — Une partie de cartes organisée par Mlle Bernadette Bilodeau, au sous-sol de l'église, le "500" et le bridge furent joués. De jolis prix furent gagnés par les participants. Ils furent gagnés comme suit:

1er prix: boîte de papier à lettre, don de Mlle Germaine Bilodeau, gagnée par Mlle Hélène Bilodeau.

2e prix: plateau à bonbons, don de Mlle Bernadette Tardif, gagnée par M. Alfred Tremblay.

3e prix: serviette de bain, don de Mlle Bernadette Bilodeau, gagnée par Mlle Hazel Pageau.

4e prix, pot à mayonnaise, don de Mlle Marie-Anne Tardif, gagnée par Mlle Marie-Jeanne Nolet.

5e prix, jolis cravates, don de Mme Emmanuelle Massé, gagnée par M. Adolphe Ménard.

6e prix, bouteille de "shampooing", don de Mme Polycarpe Roy, gagnée par M. Laurent Duplain.

7e prix, boîte de papier à lettre, don de Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

8e prix, ramasse-miettes, don de Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

9e prix, service à confiture, don de Mme François Blouin.

10e prix, serviette, don de Mlle Germaine Bilodeau, gagnée par Mlle Jeanne Nolet.

11e prix, romancier, don de Mlle Bernadette Bilodeau, gagnée par Mlle Rose-Eva Tardif.

12e prix, boîte de mouchoirs, don de Mlle Madeleine Guertin, gagnée par Mlle Germaine Bilodeau.

13e prix, magnifique corbeille, don de M. l'abbé Roméo Côté, gagnée par Mlle Lucienne Bergeron.

14e prix, tasse et soucoupe en porcelaine, don de Mlle Bernadette Bilodeau, gagnée par Mlle Hélène Bilodeau.

15e prix, un paquet de cigarettes, don d'un ami, gagnée par Mlle Bernadette Bilodeau.

16e prix, une boîte de débarbouillette, don de Mlle Lucienne Bergeron, gagnée par M. Israël Lamontagne.

17e prix, plateau à fruits, don d'une amie, gagnée par Mlle Irene Paquette.

18e prix, tasse et soucoupe, don de Mme Joseph Boulanger, gagnée par M. Albert Martin.

19e prix, boîte de poudre de toilette, don de Mlle Bernadette Bilodeau, gagnée par Mlle Bernadette Bergeron.

20e prix, plateau à bonbons, don de Mlle Bernadette Tardif, gagnée par Mlle Lucienne Bergeron.

21e prix, boîte de papier à lettre, don de Moore et Robarge, gagnée par Mlle Alice Paquette.

22e prix, balle à épingles, don de Mlle Bernadette Bilodeau, gagnée par Mlle Lucienne Bergeron.

\$2.00, gagnée par Mme Emilie Marcotte.

Prix d'entrée, service à dépecer, don de M. le curé Horace Boulay, gagnée par Mlle Blanche-Hélène Nolet.

Mme Amédée Champoux est allée à Québec pour affaires.

Mlle M. Poupard, de Sherbrooke, a visité des parents en notre ville.

Mme Cyprien Bisson a visité sa fille, Mme Henri Lambert, à Sherbrooke.

Lisez les annonces, puis demandez à vos grands-parents ce qu'ils portaient et ce dont ils se servaient au temps de leur jeunesse. La comparaison vous fera voir la grande influence de l'annonce sur le progrès moderne.

Mme Biron est retournée à Montréal après un séjour chez ses enfants M. et Mme W. Poirier et L.-P. Lemelin.

M. et Mme R. Roy, de Lambton, ont visité M. et Mme Willie Gagnon.

Mme Biron est retournée à Montréal après un séjour chez ses enfants M. et Mme W. Poirier et L.-P. Lemelin.

M. et Mme R. Roy, de Lambton, ont visité M. et Mme Willie Gagnon.

Mme Biron est retournée à Montréal après un séjour chez ses enfants M. et Mme W. Poirier et L.-P. Lemelin.

M. et Mme R. Roy, de Lambton, ont visité M. et Mme Willie Gagnon.

Mme Biron est retournée à Montréal après un séjour chez ses enfants M. et Mme W. Poirier et L.-P. Lemelin.

M. et Mme R. Roy, de Lambton, ont visité M. et Mme Willie Gagnon.

DANS UN NOUVEAU RÔLE



Cette photographie a été prise quand Mlle Isabel MacDONALD, fille de Ramsay MacDonald, ancien premier ministre du Grand Bretagne, est devenue la propriétaire du "Ye Olde Plow Inn", une hôtellerie du 17e siècle dans le village de Speen, dans Buckinghamshire. Mlle MacDonald se tient en dehors de l'hôtellerie près de son premier client.

AGREABLE SOIREE A ASBESTOS

Chez M. M. Dion, pour fêter les membres élus au conseil municipal.

(Spécial à la "Tribune") ASBESTOS, 28. — Un groupe de personnes se sont réunies chez M. Frédéric Dion, organisateur de l'élection municipale pour fêter les élus, lors de la dernière élection municipale. Présents: M. et Mme Bernadette Tardif, gagnée par M. Alfred Tremblay.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

M. et Mme Philidor Nadeau, gagnée par Mlle Aïda Rousseau.

M. et Mme Georges Pinard, gagnée par M. Lucien Bilodeau.

FETE-SURPRISE A M. J. HINSE

A Tingwick.

(Spécial à la "Tribune") TINGWICK, 28. — A l'occasion de l'anniversaire de naissance de M. Jeffrey Hinse, son épouse lui fit la surprise d'un party. Au dîner qui fut servi chez lui on remarqua M. et Mme Georges Hinse, Mme Noë St-Hilaire, M. et Mme Philidor Hinse, leur fils, Gérard, M. H. Hinse, Conrad Hinse, M. et Mme Wilfrid Hinse, Germain Hinse, R. St-Hilaire, Jean-Benoît Hinse, ils lui présentèrent une boîte contenant un service de toilette pour homme; il y eut parties de cartes dans l'après-midi et chant.

Le soir se joignirent aux invités déjà mentionnés, M. et Mme Ludger Leblanc, Mlle Simone et Florence Roux, MM. Rosario Cayouette, Edmond Laroche, Gérard Roux, Raymond St-Hilaire, ils lui présentèrent une bourse et des cigares. On s'amusa fort et il y eut parties de cartes, musique et réveillon.

M. le vicar E. Call vient de nous quitter pour demeurer au presbytère de Princeville. Le nouveau desservant est M. l'abbé Beaulieu, autrefois de Ste-Clotilde.

M. Louis Siméon est décédé à l'âge de 87 ans et 5 mois.

M. et Mme Henry Morin (Laura Loubert) sont les parents d'un fils premier-né, baptisé sous les prénoms de Joseph, Paul, Henri.

M. et Mme Ludger Leblanc ont eu la visite de parents et d'amis de Victoriaville et de Warwick.

M. et Mme Téléphone Roux sont allés visiter Mme David Montambault à l'hôpital d'Arthabaska.

Voici les statistiques de la paroisse St-Patrice de Tingwick, pour l'année 1935: baptêmes, 53; mariages, 5; sépultures, 22; adultes, 1, enfants 6.

LETTRE PASTORALE DE S. E. LE CARDINAL VILLENEUVE

(Suite de la page 4)

pulations n'ont pas pu ou n'ont pas eu les tenir; nous ne doutons point, par le fait de leur sénérité.

Et nous avons la joie de constater, comme résultat des efforts de la Ligue de moralité publique, que pour ce qui concerne Notre diocèse, dans beaucoup d'endroits, pour ne pas dire dans la plupart, les choses, cette année, se sont beaucoup mieux passées, tant à l'occasion des élections fédérales qu'à celle des élections provinciales.

Néanmoins, la vérité nous oblige à reconnaître qu'il n'en a pas été partout ainsi. Et comme nous ne voulons pas que Notre silence atténue la vigueur des recommandations que nous avons faites avant ces élections, ni laisser entendre que nous abandonnons la lutte contre le mal, ou bien encore que nous la jugeons impossible ou inefficace, nous voulons de nouveau élever la voix à ce sujet, et profiter de la présente acalmie,

pour reprendre, sans viser tel parti ni tel autre, les directives que nous avons formulées antérieurement.

Dans les lignes qui suivent, nous faisons allusion à des faits qui sont arrivés aussi bien dans l'une et l'autre des élections de cette année, et nous n'entendons pas mettre en cause les chefs de partis, dont nous ignorons d'ailleurs la conduite personnelle, et que nous ne saurions rendre responsables de tout ce qui s'accomplit dans les cadres de leurs diverses organisations. Non, nous laissons à chacun ses responsabilités, avec tout le bénéfice du doute dans les cas incertains. Il demeure quand même que des abus se sont commis, et que nous le répétons, tous devrions employer à les extirper des paroles, ou les mœurs chrétiennes, sont encore à l'honneur, et de notre province, qui devrait pouvoir servir d'exemple à toutes les autres.

En premier lieu, il y aurait eu, tel ou tel, des omissions injustes sur certaines listes électorales; de même aussi des cas de supposition de personnes se fussent rencontrés. Ce fait relève des tribunaux. Mais nous devons rappeler que priver illégalement un citoyen de son droit de suffrage est en soi une offense grave, et qui entache la conscience.

La manœuvre qui consiste à pousser en opposition quelque faux candidat, qui s'inscrira au moment de la mise en nomination, n'est évidemment pas moins injuste, non plus, puisqu'elle prive de même coup un nombre considérable d'électeurs de la faculté de faire leur choix, et enlève à des candidats possibles toute chance de se présenter.

Il s'en trouve qui ont si peu le sens du bien public, ou dont l'inflexion et les habitudes peu scrupuleuses ont à ce point oublié la raison, qu'ils ne voient en cette affaire d'élections qu'une partie de jeu, étrangère à l'ordre moral, et où l'on peut tricher aussi facilement qu'à une vulgaire partie de cartes en famille. Comme à cette fonction du suffrage populaire, fondation des démocraties modernes, ne constituent pas l'un des actes sociaux de prime importance, et des plus propres à faire prendre conscience à chaque citoyen de sa solidarité sociale.

Si le droit lui-même de suffrage a si rarement été, que nous sachions, injustement ravi, la liberté du vote a été beaucoup plus fréquemment altérée, et par des moyens de tout genre. Entre autres, en supprimant ou en méprisant les précautions qui exigent et protègent la discrétion du vote, soit avant soit après la déposition du bulletin dans l'urne électorale. Nous n'avons pas hésité à déplorer une plaie sociale qui nous honore, celle des abus électoraux. Nous ne saurions nous en tenir.

N'y aurait-il pas lieu de stigmatiser ces partis sans scrupules qui violent la liberté des votants, par des procédés d'intimidation, des promesses, des menaces et des représailles?

xxx

A quoi il faut ajouter des manœuvres qui sont souvent devenues un véritable trafic électoral, dont le moindre mal n'est pas qu'il ébranle le sens de la justice et invite le peuple à considérer toutes les relations sociales, à commencer par celles qui ont cours en temps d'élections, comme une affaire de marchandage et une course au plus payant.

Grave responsabilité pour tous ceux qui ont à cœur de ne pas ébranler le sens moral des peuples. On s'étonne des progrès rapides du mécontentement de nos régions, on entend avec effroi les grondements les plus sourds de la passion révolutionnaire. Prenons garde de lui ouvrir les digues, nous ne sommes pas des doctrines, mais par des pratiques qui ébranlent la conscience et étouffent le respect des institutions politiques.

Que serait-ce, si on abusait de l'institution toujours considérée comme la plus sacrée pour la maintenance de la conscience de la loyauté dans les relations humaines, à savoir le serment?

C'est Notre peine, et Nous le disons, Notre scandale, que parmi les nôtres le serment ne garde plus cette inviolabilité absolue que les siècles chrétiens avaient coutume de lui reconnaître. Il fut des temps où le parjure était frappé de la peine de mort. Hélas! ce crime est aujourd'hui bien loin d'éveiller une pareille sévérité de jugement!

Aussi croyons Nous devoir le déclarer nettement, on fait fausse promesse de serments; on l'exige à propos de choses qui ne le comportent pas, ou qui, étant déshonorées, l'excellent. Et, d'autre part, il y a lamentablement peu de serments, et ceux qui sont faits, ne sont pas tenus de répondre à une question, que je puis répondre par une formule ambiguë, ou que j'ai promis, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Le Thé RED ROSE est "du bon thé" son usage est sa meilleure recommandation

avec violence, sur des matières où ils sont incompétents, ou pour des engagements déshonorés, en conscience, le serment n'oblige plus. Voilà la doctrine des théologiens, et il faut qu'on le sache! faire jurer à quelqu'un qu'il votera pour ou contre tel candidat, et au surplus, le payer à cette fin, ne l'obligera pas à voter dans le sens imposé. L'argent donné à cette condition doit être refusé.

Peut-être que ces éclaircissements libéreront les victimes du faux zèle d'assegner à tout propos.

Enfin, le dernier abus contre lequel Nous avons à Nous élever tient à l'intempérance de la période électorale. Pour ce point particulier, Nous Nous plaçons à la redire, les choses ont été moins mal que parfois dans le passé; et en maints endroits, elles ont été convenables. Mais Nous ne saurions laisser passer l'occasion de réprover publiquement des mœurs qu'on doit avouer humiliaires. Car, en divers lieux encore, nous le savons pertinemment et avec détails à l'appui, la votation a été ramenée dans la paroisse le fleau de l'intempérance, alors que des hommes, et même des femmes et des jeunes gens, se sont honteusement enivrés.

Concluons. Nos très chers frères, Nous nous touchons dans Notre Lettre. Nous ne le méconnaissons pas, un sujet délicat. Persuadé que l'exposé de la doctrine et la poursuite des vices jusque dans leurs retranchements sont des remèdes très propres à réformer les mœurs. Nous n'avons pas hésité à déborder une plaie sociale qui nous honore, celle des abus électoraux. Nous ne saurions nous en tenir.

N'y aurait-il pas lieu de stigmatiser ces partis sans scrupules qui violent la liberté des votants, par des procédés d'intimidation, des promesses, des menaces et des représailles?

xxx

A quoi il faut ajouter des manœuvres qui sont souvent devenues un véritable trafic électoral, dont le moindre mal n'est pas qu'il ébranle le sens de la justice et invite le peuple à considérer toutes les relations sociales, à commencer par celles qui ont cours en temps d'élections, comme une affaire de marchandage et une course au plus payant.

Grave responsabilité pour tous ceux qui ont à cœur de ne pas ébranler le sens moral des peuples. On s'étonne des progrès rapides du mécontentement de nos régions, on entend avec effroi les grondements les plus sourds de la passion révolutionnaire. Prenons garde de lui ouvrir les digues, nous ne sommes pas des doctrines, mais par des pratiques qui ébranlent la conscience et étouffent le respect des institutions politiques.

Que serait-ce, si on abusait de l'institution toujours considérée comme la plus sacrée pour la maintenance de la conscience de la loyauté dans les relations humaines, à savoir le serment?

C'est Notre peine, et Nous le disons, Notre scandale, que parmi les nôtres le serment ne garde plus cette inviolabilité absolue que les siècles chrétiens avaient coutume de lui reconnaître. Il fut des temps où le parjure était frappé de la peine de mort. Hélas! ce crime est aujourd'hui bien loin d'éveiller une pareille sévérité de jugement!

Aussi croyons Nous devoir le déclarer nettement, on fait fausse promesse de serments; on l'exige à propos de choses qui ne le comportent pas, ou qui, étant déshonorées, l'excellent. Et, d'autre part, il y a lamentablement peu de serments, et ceux qui sont faits, ne sont pas tenus de répondre à une question, que je puis répondre par une formule ambiguë, ou que j'ai promis, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent le serment.

Enfin, le serment lui-même n'ajoute rien aux conséquences pratiques de mon affirmation ou de ma promesse. Et ici, Nous croyons devoir en avertir publiquement les intéressés, s'ils exigent

La famille de Béatrice Bernard se porte à sa rescousse

Le témoignage de Dame Wellie Pomerleau donne lieu à une suite de prises de bec avec les avocats de la Couronne. — Elle nie avoir exercé une pression sur son frère Gédéon.

LE JUGE DOIT RAPPELER LA FOULE À L'ORDRE

(Suite de la page 5)

L'émotion de la défense

Le troisième procès de la femme Bernard Chapdelaine est entré dans sa troisième semaine hier matin. Alors que la défense a continué sa preuve médicale par M. Joseph Risi, professeur de chimie à l'Université Laval de Québec, pour entrer ensuite dans les faits de la cause en faisant entendre trois témoins dont un frère de l'accusée, M. Alfred Bernard.

Celui-ci est venu contredire sa belle-sœur, Mme Gédéon Bernard, lorsqu'il a déclaré que le lendemain de la mort de Chapdelaine, dans l'avant-midi ainsi que l'avait déclaré sa belle-sœur, l'accusée n'est pas allée chez Gédéon à la demande de l'épouse de celui-ci. Le témoin a déclaré que chez sa mère ce jour-là, Gédéon avait dit à l'accusée que sa femme la faisait demander, mais que l'accusée n'y alla pas parce qu'il était trop tard et qu'elle se fit conduire en voiture à la gare avec sa mère pour se rendre à East-Angus où le corps de son mari avait été transporté.

Le témoin répondit : « Je n'ai jamais dit cela » à la question suivante de M. Dalmat Landry : « Vous rappelez-vous qu'après le premier procès et après le deuxième procès également, vous êtes allé chez M. Gédéon Bernard qui vous a dit : "Ca te force pas, Alfred, de dire que tu n'es pas allé chez Gédéon avec Béatrice ce matin-là, quand tu y es allé" et vous, vous avez répondu : "Je le sais bien, mais quand on est pris, que veux-tu?" »

La défense veut prouver par cette partie de sa preuve que l'accusée n'a jamais fait à M. Gédéon Bernard, que celle-ci a rapporté quand l'accusée lui aurait déclaré qu'elle avait donné du poison à son mari, mais qu'elle n'avait pas besoin d'avoir peur pour Gédéon.

Une jeune fille s'évanouit

Un autre témoin de la défense, Mlle Marie-Rose Poulin, autrice d'East-Angus et maintenant de Stanstead, s'est évanouie dans les bras d'un garde. Mlle Poulin avait dit que le lendemain de la mort, la fille de l'accusée ne pouvait pas être à Bishopton puisqu'elle lui avait été confiée dès le jour de la mort de son père. Son témoignage était fini et Mlle Poulin s'est évanouie en laissant la barre; on la transporta dans la chambre aux témoins pour la ramener.

Un ancien engagé de Gédéon Bernard, Orla Gagné, a déclaré qu'il avait cessé le 17 décembre 1931 de travailler pour Gédéon Bernard et qu'à cette date, il ne restait plus de "poudre blanche" avec laquelle il soignait les chevaux de son employeur. Gagné a déclaré qu'il soignait les chevaux régulièrement avec cette poudre-là qui était dans l'ourie, mais aux questions de la Couronne, il a déclaré qu'il n'avait pu y avoir d'autre bouteille de cette poudre chez son employeur sans qu'il en fut au courant.

Quant au chimiste Risi, il a versé dans les conclusions du Dr Rabonovitch. Il a déclaré que le KAL-BIS-MAS et le BIS-DOL étaient pour propriété de dissoudre l'arsenic et de le répandre dans l'organisme, et de l'assimiler au sang. Le témoin a déclaré qu'il n'avait jamais fait d'autopsie et que son témoignage reposait sur les auteurs uniquement. Il a dit qu'il n'avait jamais pratiqué la médecine.

Le Dr Joseph Risi

La Cour s'ouvre un peu après dix heures et demie. On fait l'appel des jurés assignés au terme criminel, puis l'appel des causes sur le rôle. Tous les jurés sont ensuite libérés jusqu'à 6 février. Un peu avant onze heures, on procède dans la cause de Béatrice Bernard. Le Dr Joseph Risi est appelé par la défense. Le témoin, de Québec, est professeur de chimie organique à l'Université Laval de Québec depuis onze ans. Il a étudié à Bribourg où il a décroché son doctorat en science. Ses cours portent sur la chimie des êtres vivants, les poisons, leurs effets dans l'organisme.

Par la défense :
— Avez-vous étudié les réactions de l'arsenic?
— Oui.
— Le bicarbonate de soude est un alcalin?
— Oui, c'est une substance de réaction alcaline.
— Les remèdes pour les indigestions possèdent ces substances?
— Oui.

— Quelles sont les propriétés de ces substances par rapport à l'arsenic?
— Elles ont pour effet de dissoudre le poison qui s'assimile alors au circuit sanguin.
— Quel serait le résultat d'une dose fatale de ce poison suivie d'un remède de cette nature?
— La mort se précipiterait.
— Quel serait l'effet de ces substances par rapport à l'élimination?
— Le poison va se répandre dans le sang.

— Ces remèdes sont-ils connus des médecins? Le KAL-BIS-MAS et le BIS-DOL?
— Oui, tous ces remèdes sont connus pour produire les effets que je viens de décrire. La composition de tous les alcalins se ressemble.
— Serait-il possible que la mort se produise au bout de 15 jours?
— Non, ce serait une affaire de quelques minutes.
— Peut-on retrouver de l'arsenic dans les urines d'une personne qui a absorbé de ce poison?
— Oui et c'est très facile, même sans se servir d'appareils compli-

qués comme celui de March.

— Y a-t-il des antidotes contre l'arsenic?

— Oui, dans un cas d'empoisonnement par arsenic, on donne d'abord un lavement d'estomac, puis on administre un vomitif; on donne ensuite divers sortes d'antidotes. — C'est cela qu'on fait quand on soupçonne l'arsenic?
— Oui et ces moyens sont bien connus.

— On se loge ce poison d'abord?
— Il y a deux formes d'empoisonnement : aigu ou long et chronique. Dans le premier cas le poison se loge surtout dans les ongles et dans les cheveux pour y demeurer indéfiniment.

— Lorsque le poison est accompagné de doses de Bis-so-dol ou de KAL-BIS-MAS, va-t-il se loger plus rapidement dans les cheveux ou dans les ongles?
— Oui, surtout si les reins fonctionnent mal.

— Quelle est la durée moyenne de la survie d'un individu qui a absorbé de l'arsenic?
— De 24 à 48 heures.

— Est-ce que la résistance musculaire aide à combattre les effets du poison?
— Non, la constitution n'a rien à faire avec cela.

— Vous citez des citations d'auteurs qui confirment ce qu'il expose. "Il reste toujours quelques milligrammes dans le corps".
— Au point de vue toxicologique, quelles sont les preuves de l'empoisonnement arsenical?
— Il faut que l'observation clinique concorde avec la présence de ce poison dans le corps. Avec l'appareil March, on peut toujours retrouver des traces d'arsenic plus de 15 jours après l'absorption du poison. Et d'après les auteurs, si l'analyse chimique donne un résultat négatif, on ne peut pas conclure à l'empoisonnement arsenical.

— Avec ce que vous savez du cas de Chapdelaine, prenant pour acquis que l'autopsie n'a pas trouvé de poison et que le malade a absorbé les remèdes dont vous avez parlé tout à l'heure, croyez-vous que la cause de la mort soit l'empoisonnement arsenical?
— Avec 17 jours de maladie, la Couronne objecte à la question en disant que bien qu'expert, le témoin n'a pas une connaissance personnelle des faits dans le cas de Chapdelaine. La défense déclare que le Dr Fontaine s'est bien renseigné sur les renseignements fournis par le Dr Bertrand sans avoir traité lui-même Chapdelaine. Le président permet la question avec modifications. La défense demande au témoin de tenir compte qu'il n'y a pas eu d'examen des ongles et de la racine des cheveux. Le témoin répond ensuite à toute la question en disant : non.

— Que pensez-vous de la certitude morale dans un cas comme celui-ci?
— En science, une chose existe ou elle n'existe pas; il n'y a pas de probabilité.

Par la Couronne :
— Votre témoignage est basé sur les auteurs et non sur la pratique de la médecine comme dans le cas qui se présente.
— Oui. Je n'ai jamais fait d'autopsie.

— Vous n'êtes pas médecin et vous n'avez jamais suivi un malade qui se serait trouvé dans le cas de Chapdelaine?
— Non.

— Le fait de magnésie n'est pas un antidote pour ce genre d'empoisonnement?
— Pas d'après-moi.

— J'ai lu un auteur qui le prétend et c'est le seul antidote qu'il donne?
— Même sur la durée de la maladie, vous témoignez d'après vos auteurs et non d'après votre expérience.

— Je viens défendre un principe scientifique.
— Vous aussi, vous êtes venu pour cela.
— Oui.

— On rencontre des cas de mort au bout de 15 jours?
— Ça se peut.
— Et au bout de 30 jours?
— Je ne crois pas.
— D'après vous, c'est 24 à 48 heures?
— Généralement; il y a aussi des cas où la mort ne survient pas.
— Quand la mort va plus loin que 15 jours, on en trouverait des traces d'après-vous?
— Oui.

— Sans vos livres, vous ne pourriez pas rendre témoignage?
— Non.

— Que veulent dire les auteurs par "quelques jours"?
— Deux ou trois jours environ, je suppose.

— Les chimistes ne font pas d'autopsies?
— Non.

— Je ne vous fais pas de reproches, je sais que vous n'êtes pas médecin; mais je veux établir que vous n'avez pas d'expérience en pratique.

— Je ne fais pas d'autopsie et je ne suis pas médecin.

Mlle M. R. Poulin

Mlle Marie-Rose Poulin, de Stanstead, est entendue ensuite.

Par la défense :

— En mars 1932 vous demeuriez à East-Angus?

— Oui.

— Vous savez que Chapdelaine est tombé malade puis est mort à l'hôpital?

— Oui.

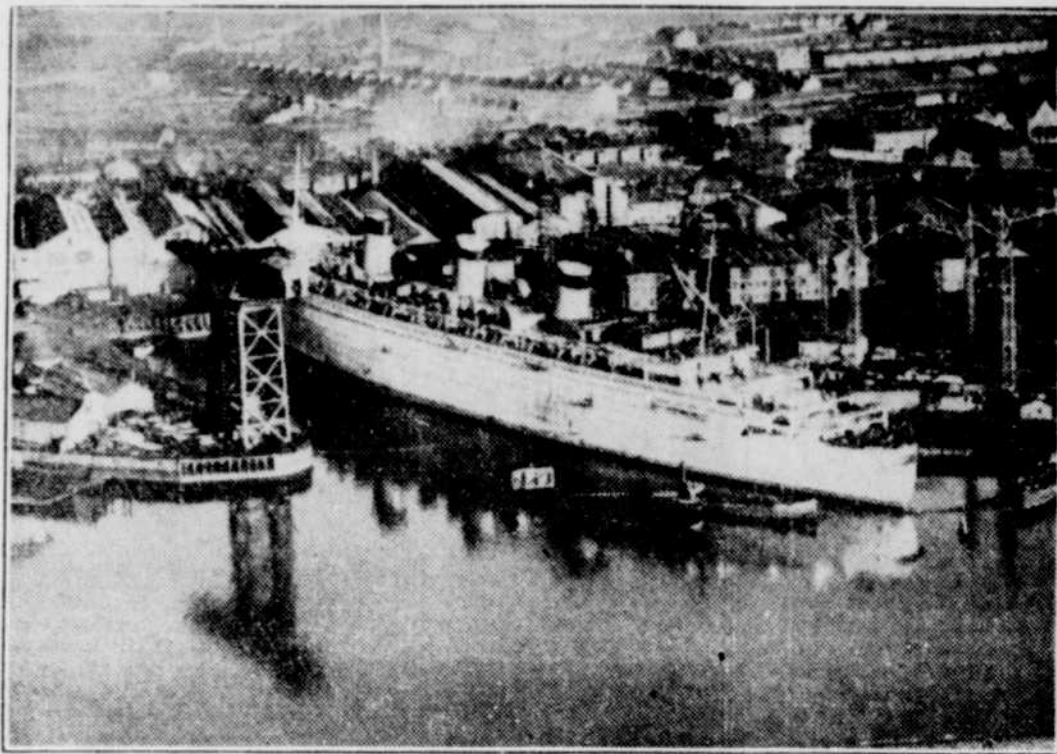
— Le jour de sa mort, avez-vous vu l'enfant de l'accusée?

— Oui, j'étais allée le chercher chez elle.

— C'était à East-Angus cela?

— Oui.

PROCHAIN VOYAGE DU "QUEEN MARY"



Une récente photographie aérienne du "Queen Mary", à Clydebank, nous donne une bonne idée de ses dimensions. Il se rendra à Southampton en mars et il partira de là le 27 mai pour faire son premier voyage.

— Oui.

— Elle n'a pas pu aller à Bishop-ton ce matin-là avec sa mère?

— Non.

Par la Couronne :

— Vous demeuriez chez votre mère?

— Oui.

— Pendant combien de temps avez-vous gardé l'enfant?

— Pendant 15 jours environ, à commencer du 6 mars.

— Vous êtes bien certaine de cela?

— Oui.

— Au moment où le témoin se retire de la boîte, elle s'évanouit dans les bras d'un garde.

Ovila Gagné

Ovila Gagné, de Dudswell, est entendu ensuite.

Par la défense :

— Vous demeuriez-vous avant les fêtes, fin de 1931?

— Chez M. Bernard, Gédéon.

— Oui?

— A Westbury, c'est-à-dire Bishop-ton?

— Quand l'avez-vous laissée?

— Quatre jours avant Noël.

— Avez-vous soigné les chevaux avec une poudre blanche quand vous étiez là?

— Oui.

— Où?

— Où prenez-vous ces remèdes-là?

— Dans l'ourie.

— En donnez-vous souvent?

— Trois fois par semaine.

— Quand en avez-vous donné aux chevaux pour la dernière fois avant votre départ?

— Le 17 du même mois.

— A votre départ, la bouteille était-elle vide?

— Oui.

— Vous êtes parti de là quatre jours avant Noël?

— Oui et il n'y avait plus de poudre dans la bouteille.

— 4 jours avant Noël il n'y avait plus de poudre dans la bouteille?

— Non.

Par la Couronne :

— Il aurait pu y avoir une autre bouteille sans que vous le sachiez?

— Oui.

Alfred Bernard

Alfred Bernard, frère de l'accusée, est le témoin suivant. En 1932 il demeurait à Bishop-ton.

Par la défense :

— Quand Chapdelaine est-il mort et qu'a-t-on fait de son corps?

— Il est mort le dimanche matin et on l'a transporté à la morgue.

— On l'attendait à Bishop-ton, mais ils l'ont transporté à East-Angus.

— Béatrice est allée à Bishop-ton?

— Le soir, oui.

— Ou avait-elle laissé sa petite fille?

— Elle l'avait laissée à East-Angus.

— Le 7 mars dans l'après-midi, Béatrice est-elle sortie de chez votre mère?

— Non.

— Le 7, êtes-vous allé avec l'enfant chez Gédéon?

— Non.

— Chez votre mère?

— Non, ma mère est partie pour East-Angus et elle est revenue.

— Quand est-elle revenue?

— Je ne me rappelle pas.

— Vous connaissez Ludwig?

— Oui, il a déjà demeuré chez nous.

— Que faisait-il?

— Il travaillait dans le bois.

— Pendant l'hiver?

— L'hiver de 1931, je crois.

— Était-il en santé?

— Il se plaignait souvent du mal de reins.

— Prenait-il des liqueurs?

— Il prenait de la bière.

— A la table que prenait-il?

— De l'eau.

— Pas de thé ni café?

— A ma connaissance il ne prenait ni thé ni café.

— Qui a couché chez vous le soir du 6 mars, jour de la mort?

— M. et Mme Pomerleau et d'autres.

— Le 7 au matin, une étrangère est-elle allée à la maison?

— Mme Andrews est venue présenter ses sympathies à ma sœur Béatrice.

— C'est ensuite que vous avez conduit votre mère et l'accusée à la gare pour East-Angus?

— Oui.

— Mme Gédéon Bernard n'a pas parlé à Béatrice ce matin-là?

— Non.

Par la Couronne :

— Le 7 mars vous étiez chez votre mère?

— Dans le temps, oui.

— Les femmes se sont-elles levées tard le matin?

— Oui.

— Vers 9 heures.

— A quelle heure est allée Mme Andrews?

— 9 heures et demie.

— Et Béatrice était là depuis 9 heures et demie?

— Oui, elle avait couché la veille.

— A quelle heure était-elle levée?

— Midi et quart pour East-Angus.

— Combien ça prend de temps pour aller au train?

— Ça prend 10 minutes.

— Vous avez vu Gédéon?

— Oui.

— Il a dit à Béatrice que sa femme voulait lui parler.

— Béatrice n'est pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?

— Je ne pourrais pas dire. Dix heures et demie.

— Au 2e procès vous avez dit : 11 heures moins quart, pas allée.

— Elle a dit qu'il était trop tard, qu'elle verrait une autre fois.

— Quelle heure était-il quand Mme Andrews est partie?